



Bulletin Officiel

N°6572 Lundi 28 Mars 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-	7
SONEDE INTERNATIONAL	8
SIOS ZITEX	9
SITS	10

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-	11
SONEDE INTERNATIONAL	14
SIOS ZITEX	16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	18
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- SONEDE INTERNATIONAL
- BTK LEASING -Ex AIL-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

- SIOS ZITEX

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

- SIOS ZITEX

ANNEXE V

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

- FCP OPTIMA
- FCP PROGRES OBLIGATAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2022 - AC - 006

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 07/04/2022 à 9h** et suivant à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés de l'exercice 2021 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des conventions visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2021
- Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la l'ATL, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SONEDE INTERNATIONAL

Siège social : Colisée Soula Escalier B-3^{ème} étage EL MANAR II-2092 Tunis

Messieurs les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 30 mars 2022 à 10 heures du matin, au 5^{ème} étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, EL MANAR II Tunis - 2092, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des procédures de convocation de l'AGO.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2021.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 et affectation du résultat de l'exercice.
- Quitus aux Administrateurs.
- Jetons de présence.
- Pouvoir.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de SONEDE International sis au Colisée Soula Escalier B-3^{ème} étage El Manar2-2092 Tunis.

بلاغ الشركات

إستدعاء لحضور الجلسة العامة العادية

شركة سيوس زيتاكس

المقر الاجتماعي : طريق قابس كم 2 صفاقس

إن مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس سيوس زيتاكس، مدعوون للحضور يوم الخميس 31 مارس 2022 على العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بطريق قابس كلم 2 صفاقس، بالجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

- 1- المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2021/2020.
- 2- تلاوة تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2021/2020.
- 3- تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2021/2020 .
- 4- المصادقة على الاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.
- 5- المصادقة على تقرير التصرف والقوائم المالية الفردية لسنة 2021/2020.
- 6- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة و مراقب الحسابات.
- 7- تخصيص نتائج السنة المالية 2021/2020.
- 8- تلاوة تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات للسنة المالية 2021/2020.
- 9- تلاوة تقرير مراقب الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2021/2020.
- 10- المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2021/2020.
- 11- ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- 12- انتخاب أعضاء مجلس إدارة الشركة.
- 13- مسائل شتى.

بلاغ الشركات

دعوة للجمعية العامة العادية

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : نهج محمود السهيلي - المركز العمراني الشمالي- مركز المدينة الدولي
(برج المكاتب) - 1082 تونس

يتشرف مجلس إدارة "الشركة العقارية التونسية السعودية" باستدعاء كافة المساهمين بالشركة لحضور اجتماع الجمعية العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 15 أفريل 2022 على الساعة التاسعة صباحا بمقر دار المؤسسة الكائن بتونس - الشارع الرئيسي بالبحيرة -1053 ضفاف البحيرة وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

- 1- تلاوة تقرير نشاط الشركة وتقرير نشاط المجمع خلال السنة المالية 2021،
- 2- تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات عن القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2021،
- 3- المصادقة على تقرير نشاط الشركة وتقرير نشاط المجمع والقوائم المالية للشركة الفردية والمجمعة المقفلة في 31 ديسمبر 2021،
- 4- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية،
- 5- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال السنة المالية 2021،
- 6- تخصيص النتائج،
- 7- تعيين مراقب حسابات عن السنوات المالية 2022 و2023 و2024،
- 8- التفويضات.

جميع الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية موجودة على ذمة السادة المساهمين بالمقر الاجتماعي للشركة خلال الآجال القانونية.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du rapport du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

(Approbation des états financiers individuelles et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2021, du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels et consolidés dudit exercice.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION.

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **1 760 193,143 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **3 371 947,116 Dinars** détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2020	311 907,136	1 299 846,837	1 611 753,973
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 760 193,143		1 760 193,143
Résultats reportés avant affectation	2 072 100,279	1 299 846,837	3 371 947,116

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **11 333 149,109 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **3 371 947,116 Dinars**, soit au total un résultat distribuable de **14 705 096,225 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **735 254,811 Dinars** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **200 000,000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant **6 175 000,000 Dinars** en tant que dividendes, après l'accord de la BCT.
- D'affecter le reliquat, soit **7 594 841,414 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2021	11 333 149,109
Résultats reportés de 2020 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	3 371 947,116
Bénéfice distribuable	14 705 096,225
Réserves légales	735 254,811
Réserves pour fond social	200 000,000
Premier reliquat :	13 769 841,414
Dividendes*	6 175 000,000
Deuxième reliquat :	7 594 841,414
Résultat reportés de 2021 (distribuables en franchise de retenue)	122 100,279
Résultat reportés de 2021 (distribuables avec retenue à la source)	7 472 741,135

*Dont 1 950 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,060 DT par action.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 383 750,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 abrogée par la circulaire n°2021-05 portant sur le renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

Projet de résolutions de la SONEDE International à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mars 2022.

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des procédures de convocation de l'AGO.*

Les actionnaires présents ou représentés ratifient les modalités de convocation et de tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : *Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ayant trait à l'activité de la Société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021, approuve le dit rapport.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : *Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2021.*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2021, prend acte du dit rapport.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du dit rapport établi en exécution des articles 200 et 475 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve toutes les conventions et opérations y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : *Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 et affectation du résultat de l'exercice.*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 et suite à la présentation du Commissaire aux Comptes de son rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Elle décide d'affecter le bénéfice net de 511 704 DT comme suit :

BENEFICE 2021	511 704
RESULTATS REPORTES ANTERIEURS	391 770
A DEDUIRE RESERVES LEGALES	36 417
BENEFICES DISTRIBUABLES	867 057
DIVIDENDES	200 000
NOUVEAUX RESULTATS REPORTES	667 057

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 et ce pour un montant total brut de 11 250 DT.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoir

L'assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à son mandataire porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal dûment signé tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à

بلاغ الشركات

مشروع قرارات

الشركة الصناعية للزيوت سيوس زيتاكس

المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 2 صفاقس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 31 مارس 2022.

القرار الأول: المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2021/2020

المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2021/2020.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الثالث: المصادقة على تقريراً لتصرف وعلى القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2020-2021

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة سيوس زيتاكس للسنة المالية 2020-2021 والمختومة في 30 سبتمبر 2021 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباح بقيمة 209 425 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2021-2020

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2021-2020 ، والبالغة 209 425 دينار بحساب النتائج المؤجلة،

كما تقرر توزيع دينار واحد (1 د) عن لكلّ سهم، تصرف بداية من تاريخ 30 جوان 2022 ، أي بقيمة

جمليّة تقدّر ب 242 500 دينار، تؤخذ من رصيد الاحتياطات الأخرى القابلة للتوزيع، ولا تخضع للخصم من المورد، وبيان ذلك كالآتي:	
النتيجة المحاسبية 2021-2020	209 425 د
+ الأرباح المؤجلة قبل التخصيص	57 117 د
الأرباح المؤجلة بعد التخصيص	266 542 د
الاحتياطات القابلة للتوزيع	1 053 980 د
- أرباح موزّعة	- 242 500 د
باقي الاحتياطات القابلة للتوزيع	811 480 د

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السادس: المصادقة على تقرير التصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2021-2020

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2021-2020 و التي تبرز خسائر بقيمة 253 695 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار السابع: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرّر الجلسة العامة العادية لموسم 2021-2020 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة

بـ ديناراً صافية لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثامن: انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2021-2020 تعيين السادة الآتي ذكرهم

.....

.....

.....

.....

كأعضاء بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات تنتهي مع انعقاد الجلسة العامة العادية لموسم 2023-

2024.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار التاسع: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والتراتبين والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,183	211,257
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	144,982	145,042
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,732	120,783
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,299	130,358
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,152	126,203
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,134	126,197
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,220	121,269
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,943	48,959
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,283	35,291
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,970	120,022
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,679	18,686
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,071	131,097
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,705	126,740
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,341	12,345
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,303	178,383
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,218	12,222
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,422	101,467
19	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,622	103,672
20	FCP PROGRES OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,559	14,563
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,975	1,978
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,482	66,503
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	136,934	136,902
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,245	104,085
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,651	112,701
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,106	139,226
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	533,764	534,096
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,381	136,546
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	176,803	176,832
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,492	99,537
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,649	132,759
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	164,560	165,018
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,933	144,305
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,547	22,597
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,281	93,576
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2261,218	2260,804
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,292	131,173
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,524	216,319
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,935	2,918
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,652	2,639
41	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,645	64,211
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,347	1,349
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,228	1,220
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,201	1,192
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	106,254	105,207
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1187,879	1152,380	1146,464
48	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,736	12,610
49	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,309	10,264
50	FCP ILBOUSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,233	12,148
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
51	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,220	86,471
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,262	1,267
OPCVM DE DISTRIBUTION						

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,708	110,743
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,616	102,653
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,256	109,301
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,415	106,462
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,654	108,706
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,216	111,261
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,758	107,798
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,723	104,765
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,622	103,628
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,452	108,499
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,587	110,641
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,986	107,021
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,220	106,253
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,648	106,690
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,929	105,975
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,368	105,417
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,771	107,798
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,997	106,042
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,085	104,115
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,724	108,763
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,228	104,262
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,076	111,117
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,543	107,571
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,431	110,482
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,528	112,685
SICAV MIXTES							
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,477	64,602
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	97,534	97,686
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,166	18,188
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	289,929	290,462
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2243,398	2243,521
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,342	70,576
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,289	56,306
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,936	106,967
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,641	11,659
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,734	15,687
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,728	15,777
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	13,905	13,991
90 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,045	9,028
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	101,224	101,400
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	81,137	81,044
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	84,418	84,640
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,438	103,569
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	91,330	91,405
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,069	10,078
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,542	95,567
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	145,370	145,358
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,915	101,173
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,000	120,664
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,710	120,186
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	183,464	182,102
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	171,751	170,684
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,241	167,329
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,253	22,023
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	144,216	143,303
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,220	159,487
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5275,274	5264,108
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,805	90,232
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4592,654	4571,177
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,409	10,389
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,653	169,791
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10973,425	10925,947
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	121,397	121,820

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN

*Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

A C T I F S	Notes	(TND)	(TND)
		31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 764	5 284
Moins : Amortissements		5 655	4 822
	1	3 108	462
Immobilisations corporelles		268 206	232 798
Moins : Amortissements		97 903	56 892
	2	170 303	175 906
Immobilisations financières		4 899	4 899
Moins : Dépréciation		2 199	
	3	2 700	4 899
Total des Actifs Immobilisés		176 111	181 266
Autres Actifs non courants		0	0
Total des Actifs non courants		176 111	181 266
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks			
Moins : Dépréciation			
		0	0
Clients et comptes rattachés		2 067 773	1 842 409
Moins : Provisions		1 352 010	1 316 908
	4	715 764	525 501
Autres actifs courants		4 004 365	4 102 207
Moins : Provisions		65 578	18 227
	5	3 938 787	4 083 980
Placements et autres actifs financiers	6	0	11 197
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 528 686	1 222 097
Total des Actifs courants		6 183 237	5 842 775
Total des Actifs		6 359 348	6 024 041

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		63 583	37 701
Résultats reportés		391 770	146 516
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		1 455 353	1 184 217
Résultat de l'exercice		511 704	371 136
Total des capitaux propres avant affectatio	8	1 967 057	1 555 353
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
Total des passifs non courants		19 307	19 307
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	29 609	27 918
Autres passifs courants	10	4 343 375	4 421 464
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		4 372 984	4 449 381
Total des passifs		4 392 291	4 468 688
Total des capitaux propres et des passifs		6 359 348	6 024 041

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	11	2 004 050	1 399 456
Autres produits		15 269	15 456
Total des produits d'exploitation		2 019 318	1 414 913
Variation des stocks			
Achats	12	-371 822	-332 227
Charges de personnel	13	-87 863	-106 118
Dotations aux amortissements et provisions		-126 497	-18 458
Autres charges d'exploitation	14	-738 544	-674 268
Total des charges d'exploitation		-1 324 726	-1 131 071
Résultat d'exploitation		694 593	283 842
Charges financières nettes		-30 684	-1 982
Produits financiers	15	27 933	90 098
Autres produits ordinaires		309	51 977
Autres pertes ordinaires		-36 360	-39
Résultats des activités ordinaires avant impôts		655 791	423 896
Impôt sur les bénéfices		-144 087	-52 760
Résultat net de l'exercice		511 704	371 136

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	511 704	371 136
Dotations aux amortissements et aux prov.	126 497	18 458
Variation :		
Clients	-225 365	-359 719
Autres créances	109 038	196 567
Fournisseurs et autres dettes	-76 398	120 375
Plus values sur cession d'immobilisation		-51 977
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	445 477	294 839
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-38 888	-188 241
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		51 977
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-38 888	-136 264
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions payées (Note 16)	-100 000	-200 000
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV		500 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-100 000	300 000
Variation de la trésorerie (Note 17)	306 588	458 576
Trésorerie du début d'exercice	1 222 097	763 522
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 528 686	1 222 097

I. Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

✓ **Forme de la société et structure de capital**

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

✓ **Objet :**

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

B/Faits marquants de l'exercice 2021

- ✓ SONEDE INTERNATIONAL est une société totalement exportatrice dont les bénéfices sont imposés selon le droit commun à partir de 2021. La période d'exonération de 10 ans a expiré au cours de 2020.
- ✓ Le résultat net de l'exercice **2021** est de **511.704 dinars** contre **371.136 dinars** pour **2020**, soit une augmentation de **38%** qui a été engendré principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires qui a passé en **2020** de **1.414.913 dinars** à **2.019.318 Dinars** en **2021**.
- ✓ En 2021, SONEDE INTERNATIONAL a été déclarée adjudicataire lors de la soumission dans le cadre d'un groupement avec deux partenaires étrangers pour la réalisation d'un projet d'affermage du réseau d'eau potable en milieu rural au BENIN.

C/Principes comptables appliqués

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- ✓ Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

1. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

2. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

3. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

5. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

6. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

7. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

✓ PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

✓ Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **3.000 Dinars**.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'élève à **8.764 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars** et un site Web pour **3.480 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2021 est de **268.206 Dinars**, amortie à hauteur de **97.903 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2021

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2020	Reclas. Et Acquisition 2021	Valeur Brute au 31/12/2021	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2020	Dotation aux Amt 31/12/2021	Cumul Amt au 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
Site WEB		3 480	3 480	33%		606	606	2 874
Logiciels	5 284		5 284	33%	4 822	227	5 049	234
Equipements de bureaux	12 962	5 433	18 395	20%	11 408	524	11 932	6 463
Matériel Informatique	36 257	7 280	43 537	33%	30 957	3 617	34 574	8 963
Matériel de transport	179 026		179 026	20%	11 260	35 805	47 064	131 961
Installations et Agencements	4 553	22 696	27 249	10%	3 268	1 065	4 333	22 916
TOTAL	238 081	38 888	276 970		61 714	41 845	103 559	173 411

NOTE 3 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.899 dt** au 31 Décembre 2021. Cette rubrique est provisionnée pour **2.199 dt** au titre de la participation **SOGES** .

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes « Clients et comptes rattachés » s'élèvent à **715.764 Dinars** en 2021 contre **525.501 Dinars** en 2020.

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
SOGES/MSA	19 685	19 685
AWMC	27 133	8 476
OMMP	324	1 695
STE	1 090 657	1 090 657
STE A VENANT	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	361 020	285 170
SCET Tunisie	261 058	0
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	7 969
CNT	87 711	222 191
BEST ENGINEERING SOUSSE	5 651	0
BRUT	2 067 773	1 842 409
Provisions Clients (TCHAD +MSA) (4-1)	-1 316 908	-1 316 908
Provisions Clients (AWMC)	-27 133	0
Provisions Clients (REC)	-7 969	0
Total provisions	-1 352 010	-1 316 908
TOTAL	715 764	525 501

Note 4-1 . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles. (Pour de plus amples détails voir note 5-2)

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2021, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **3.938.787 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Fournisseurs Avances et acomptes	4 000	0
Crédit TVA	13 017	12 309
Acompte provisionnel payé	38 284	0
ETAT Retenues à la source	1 382	0
Sous Total	56 683	12 309
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	4 765	3 243
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015 (5-1)	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	321	140 701
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente (5-2)	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente (5-2)	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	6 590	9 947
Sous Total	3 947 682	4 089 898
Autres provisions	-18 227	-18 227
Provision sur projet REC	-47 351	
Total provisions	-65 578	-18 227
TOTAL	3 938 787	4 083 980

Note 5-1 : Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2021 à **237.479 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 252 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

Note 5-2 : Projet « action urgente au TCHAD »

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONEL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en Euro revient à SONEDE INTERTIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2021, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Le solde des « Placements et autres actifs financiers » est nul fin 2021 contre **11.197 Dinars** en 2020.

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
STB DINAR	38 452	533 118
STB EURO	1 265 686	413 656
STB DOLLARS	222 550	268 704
STB DINAR REC	97	4 385
CAISSE	1 901	2 235
TOTAL	1 528 686	1 222 097

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SOLDE					
31/12/2020	1 000 000	37 701	146 516	371 136	1 555 353
Résultats reportés		25 882	245 254	-371 136	-100 000
Résultat de l'exercice				511 704	511 704
Dividende					
Solde au					
31/12/2021	1 000 000	63 583	391 770	511 704	1 967 057

Note 8-1 Résultat par action

Au 31 Décembre 2021, le résultat par action se présente comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	2021	2020
Résultat net	511704	371136
Nombre d'action	50 000	50 000
Résultat par action	10,234	7,423

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2021, la valeur de cette rubrique étant de **29.609 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Fournisseurs	20 963	19 273
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
TOTAL	29 609	27 918

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2021 est de **4.343.375 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Dettes provisionnées pour congés payés	13 525	11 293
Receveur des finances	24 484	16 921
Impôt à payer	136 081	16 172
RS sur placement	4 742	0
CSS à payer	9 005	4 156
CNRPS	3 828	3 828
CNSS	4 157	5 626
Charges à payer	69 954	66 250
Facture SONEDE	33 664	0
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	44 306	44 306
Actionnaires compte de dividendes	31 488	30 466
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente (10-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente (10-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	95 513	349 819
	4 343 375	4 421 463

Note (10-1) Dettes OSEF :

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **2.004.050 Dinars** en 2021 contre **1.399.456 Dinars** en 2020 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
CA export	1 994 713	1 391 956
NIJER	59 733	0
ARABIE SAOUDITE	133 255	59 614
OUZBEKISTON	27 271	0
DJIBOUTI	118 159	70 000
MAURITANIE	0	215 987
MAURITANIE FORMATION	11 512	
MAURITANIE NOUADHIBOU	0	342 780
DAO MAURITANIE NOUADHIBOU	362 043	0
MAURITANIE NOUADHIBOU FORAGE	46 420	0
MAURITANIE NAOUAKCHAT	0	388 476
IRAK	0	27 793
GABON	769 094	217 307
GUINEE	467 227	70 000
MARCHE LOCAL	9 336	7 500
OMMP TN	4 336	0
BEST ENGINEERING SOUSSE	5 000	0
AWMC	0	7 500
Total	2 004 050	1 399 456

NOTE 12 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à **371.822 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Achats carburant	8 575	13 165
Achats fournitures	5 634	2 126
Eau électricité	1 203	1 362
Autres achats	9 315	1 832
Factures Sonede	137 873	101 919
Achats de prestations de services	209 223	211 823
Total	371 822	332 227

NOTE 13 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **87.863 Dinars** en 2021 contre **106.118 Dinars** en 2020.

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Rémunération détachés longue durée	0	16 538
Salaires autres que les détachés LD	64 714	62 371
Provisions congés payés	2 232	6 702
Salaire sivp	9 497	7 320
Charges patronales	11 420	12 499
Autres charges de personnels	0	688
Total	87 863	106 118

NOTE 14 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Locations	18 908	17 938
Entretien et réparation	1 828	5 787
Primes assurance	9 567	3 802
Sous traitance générale	0	7 303
Services extérieurs divers	15 656	1 912
Prime du personnel extérieur détaché permanent	39 835	29 829
Personnel extérieur à l'entreprise	1 412	1 176
Personnel Détachés courtes durées	239 817	383 141
Honoraires	14 051	27 625
Jetons de présence	11 250	11 250
Reception	2 691	2 545
PERDIUM	115 729	80 278
Transports biens et personnel	543	
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	24 800	22 955
Frais postaux	3 091	6 593
Publicités publications relations publiques	14 057	5 124
Services bancaires	2 592	2 724
Déplacements	92 044	56 643
Divers	4 558	2 863
TCL	2 016	1 409
TIMBRES DE VOYAGE	600	540
Pénalité de retard	788	605
Droits et taxes	11 674	2 225
RS libérateur GABON	111 037	0
Total	738 544	674 268

NOTE 15 : Produits financiers

Au 31 Décembre 2021, les produits financiers totalisent **27.933 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Agios créditeurs	3859	2853
Revenus de VMP	0	44 102
Gain de change	15 936	15 769
Gain de change latent	8 137	27 374
Total	27 933	90 098

Notes État de flux de trésorerie

NOTE 16 : Dividendes versés

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Juin 2021 les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividende pour un montant total de 100.000 dt.

NOTE 17 : Variation de la trésorerie

Au 31 Décembre 2021, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
STB DINAR	38 452	533 118
STB EURO	1 265 686	413 656
STB DOLLARS	222 550	268 704
STB DINAR REC	97	4 385
CAISSE	1 901	2 235
TOTAL	1 528 686	1 222 097

NOTE 18 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2021, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-138.164
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (Dettes)	-33.664

Note 19 : Engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2021, SONEDE INTERNATIONAL ne dispose pas d'engagements hors bilan.

Note 20- Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 18 Février 2022 et ne reflètent pas de ce fait les éventuels événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport sur l'audit des états financiers

*Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL*

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **1.967.057** Dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **511.704** Dinars.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 Mars 2022
Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

II. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021 :

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Elles concernent :

- 1.** SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2021. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à **138.164 Dinars**.
- 2.** SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

II- Conventions et opérations conclues durant l'exercice 2021

En date du 21 avril 2021, SONEDE INTERNATIONAL a chargé HANNON CAPITAL, société apparentée avec STUDI, pour la réalisation d'une mission de conseil financier se rapportant au projet d'affermage au Benin qui sera piloté par la société.

- Cette mission a été conduite vue l'importance des engagements à prendre dans le cadre du dit projet comportant une partie travaux et une partie exploitation.
- La rémunération de HANNON CAPITAL est de 34.000 dt hors taxes facturables à la remise du document de présentation destiné au conseil d'administration.

III- Rémunération des dirigeants

- En 2021, la SONEDE INTERNATIONAL a payé des jetons de présence pour un montant brut de **11.250 Dinars** au profit de ses administrateurs.
- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **3.000 Dinars**.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**. En plus, la société prend en charge les frais de téléphone mobile du Directeur Général.
 - Ainsi, les charges salariales et sociales facturées à ce titre par la SONEDE totalisent **69.699 dt** en 2021. En plus, l'indemnité de représentation nette payée par SONEDE INTERNATIONAL à son Directeur Général totalise pour la même période **30.000dt**.

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 3 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BTK LEASING

Siège social : 11, rue Hédi Noura 1001 Tunis

BTK LEASING publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chiheb GHANMI et Mr. Walid Ben AYED.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2021

(Unité : Dinars Tunisiens)

Rubriques en dinars	Notes	31-déc. 2 021	31-déc. 2 020
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	62 590	30 949
Placements à court terme	6	20 500 000	8 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	193 510 092	174 516 153
a- Créances sur contrats mis en force		192 800 329	174 414 785
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		709 763	101 368
Placements à long terme	8	3 313 494	3 590 250
Valeurs immobilisées		1 226 680	1 622 004
a- Immobilisations incorporelles	9	779 346	1 151 879
b- Immobilisations corporelles	10	447 333	470 125
Autres actifs	11	2 684 943	4 495 324
a- Prêts au personnel		342 121	390 424
b- Dépôts et Cautionnements		-	1 105
c- Charges reportées		438 214	202 672
d- Autres		1 904 608	3 901 123
Total de l'actif		221 297 800	192 754 681
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	2 987 206	810 735
Emprunts et dettes rattachées	13	156 570 627	134 647 294
Dettes envers la clientèle	14	4 409 599	3 398 972
Fournisseurs et comptes rattachés	15	21 107 044	20 523 111
Autres passifs	16	2 635 606	2 488 971
a- Provisions pour passifs et charges		150 000	150 000
b- Autres		2 485 606	2 338 971
Total du passif		187 710 082	161 869 083
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		4 854 136	4 905 239
Résultats reportés		427 341	(1 058 516)
Résultat de l'exercice		3 306 239	2 038 875
Total des capitaux propres	17	33 587 716	30 885 598
Total passif et capitaux propres		221 297 800	192 754 681

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 décembre 2021
(Unité : Dinars Tunisiens)

Rubrique	Au 31 décembre	Au 31 décembre
	2021	2020
Engagements donnés	32 464 838	16 963 670
Opérations de leasing	11 254 216	4 627 311
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	14 240 840	4 747 380
Intérêts à courir sur emprunts bancaires	6 969 782	7 588 979
Engagements reçus	57 730 885	44 052 749
Garanties réelles reçues des clients	8 367 759	5 153 539
Intérêts à échoir sur contrats de Leasing	49 363 127	38 899 210

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(Unité : Dinars Tunisiens)

Rubriques en dinars	Notes	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		24 177 932	21 153 436
Autres produits sur opérations de leasing		1 038 596	1 106 665
Total des produits de leasing	18	25 216 528	22 260 101
Charges financières nettes	19	(12 634 095)	(13 018 833) (*)
Produits des placements	20	364 740	672 324
PRODUIT NET DE LEASING		12 947 173	9 913 592
Charges de personnel	21	(3 981 529)	(3 744 254)
Autres charges d'exploitation	22	(1 632 729)	(1 573 647) (*)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	(612 601)	(608 310)
Total des charges d'exploitation		(6 226 859)	(5 926 211)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		6 720 313	3 987 381
Dotation aux provisions pour dépréciations des créances leasing	24	(1 087 419)	(1 720 484)
Dotation aux provisions pour risques divers	25	(383 125)	(213 333)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 249 769	2 053 564
Autres gains ordinaires	26	91 906	94 377
Autres pertes ordinaires		-	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 341 675	2 147 941
Impôt sur les bénéfices	27	(1 723 436)	(109 066)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 618 239	2 038 875
Eléments extraordinaires	28	(312 000)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 306 239	2 038 875
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 306 239	2 038 875

(*) Chiffres modifiés pour le besoin de la comparabilité/ (Détail au niveau de la note 4-2)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Unité : Dinars Tunisiens)

Rubrique	Notes	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		128 858 868	110 520 117
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(105 323 968)	(83 609 326)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créiteurs		(4 016 984)	(2 606 976)
Sommes versées au personnel y compris les taxes rattachées		(3 922 285)	(3 383 655)
Acquisition/cession placement a court terme		(20 500 000)	(8 500 000)
Intérêts payés		(12 089 444)	(10 682 921)
Impôts et taxes payés		(5 671 151)	(5 953 317)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(22 664 964)	(4 216 078)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(207 595)	(328 256)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 438	60 500
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(500 000)	
Encaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		759 861	
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		53 703	(267 756)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		(500 000)	
Encaissements provenant des emprunts (*)		80 832 200	67 265 659
Remboursement d'emprunts		(59 765 769)	(53 074 711)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		20 566 431	14 190 948
Variation de trésorerie		(2 044 829)	9 707 114
Trésorerie en début de période		(670 299)	(10 377 413)
Trésorerie à la clôture de la période	29	(2 715 128)	(670 299)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

La BTK LEASING « ex- A.I.L » est un établissement financier créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10 000 000 DT, a été porté à la somme de 15 000 000 DT divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2016 a décidé l'augmentation du capital de 10 000 000 DT par l'émission d'un million d'actions nouvelles de 10 DT chacune, pour le porter à 25 000 000 DT et ce successivement de la manière suivante :

- Une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT ;
- Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 décembre 2021 :

Désignation	Nombre d'actions	Montant en DT	% de détention
B.T.K	2 374 925	23 749 250	94,997%
S.T.B	125 000	1 250 000	5,000%
Diverses personnes	75	750	0,003%
Total Général	2 500 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 a abrogé ces dispositions, et ce pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la BTK LEASING est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- Déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- Déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

La BTK LEASING est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% du montant des intérêts facturés, majorés de la TVA calculée sur la base desdits intérêts.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable :

Les états financiers de la BTK Leasing, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BTK LEASING et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BTK LEASING sont libellés en dinar tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par la BTK LEASING portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la BTK LEASING :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

LA BTK LEASING vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-1)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

C-1-1- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert au contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*).

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 816 339 DT, a été constatée au 31 décembre 2021. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 entre 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 entre 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge.
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Par ailleurs, les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Il est à noter, qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la société a décidé de s'aligner aux pratiques usuelles du marché (notamment les méthodes de calcul utilisées par les autres sociétés de leasing de la place) concernant le calcul de la décote de garantie retenue pour déterminer les provisions requises. A partir de cette date la décote de garantie des relations classées en B4 et contentieux est désormais calculée d'une façon linéaire en fonction de la nature du matériel financé.

L'application rétrospective de cette nouvelle méthode aura pour effet de diminuer les provisions comptabilisées antérieurement ce qui n'est pas autorisé par les règles prudentielles édictées par la BCT, notamment la circulaire 91-24 qui prohibe les reprises de provisions non justifiées par des recouvrements effectifs. De ce fait, cette méthode a été appliquée d'une manière prospective.

Ainsi, la valeur de garantie retenue pour l'arrêté du 31 décembre 2021 par classe de risque se détaille comme suit :

- Zéro, pour toute relation en contentieux depuis 2015 ;
- Zéro, pour toute relation classée B4 en 2015 et encore classée en 2017 sauf si le bien financé est un bien immeuble (dans ce cas l'amortissement linéaire est maintenu).
- Décotée linéairement pour toutes les autres relations quel que soit la classe de risque (à partir de l'exercice 2016).

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

La valeur de matériel est considérée comme étant une garantie reçue qui vient en déduction des engagements clients classés C2, C3 et C4 lors du calcul de la provision.

La valeur de réalisation attendue des biens loués compte tenu de décote indiquée ci-dessus s'élève au 31/12/2021 à 210 433 289 DT. Cette valeur est relative aux engagements classés C0, C1, C2, C3 et C4.

c-1-2- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Méthodologie retenue pour le calcul de la provision collective

En application de la circulaire de la BCT 2022-02 du 04 mars 2022, nous avons procédé par la méthodologie suivante :

Les engagements de la population cible sont regroupés par segment de clientèle et par secteur d'activité :

Nous avons affiné la répartition sur 16 branches :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyage
- Agence de location de voitures
- Promotion immobilière
- Exportateurs d'huile d'olive
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

Nous avons adopté la méthodologie selon la circulaire BCT 2022-02. La provision collective est déterminée compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques. Elle est constituée par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Les provisions collectives sont constituées d'une manière préventive contre la sinistralité à venir courant les exercices futurs.

1- Détermination du taux de migration moyen

Il a été procédé à la détermination pour chaque groupe de créances indiqué ci-dessus un taux de migration moyen observé sur un historique de 5 ans compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence.

Pour chaque groupe de créance « gi », il est calculé un taux de migration moyen selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements classés C0 et C1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés C2-C3-C4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i. - n :
- Nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi}.

2- Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ gi » prévus au niveau de la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022 comme suit:

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%

Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,00%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	1,00%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	1,50%

3- Estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties « TP_{gi} »

Les taux de provisionnement appliqués aux groupes de créances ont été déterminés sur un historique de 5 ans compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence pour chaque groupe de contreparties « TP_{gi} »

Ce calcul se fait hors agios réservés et se présente comme suit :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi} (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}.

4- Calcul du montant des provisions collectives « PC » sur les engagements C0 et C1 selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

5- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

La mise en œuvre de cette approche a conduit à estimer la provision collective, à la fin de décembre 2021, à hauteur de 3 491 543 DT.

(C-2) - Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour la BTK LEASING correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'elles sont courues.

(c-3)- Revenus sur les créances issues d'opérations de leasing : Traitement comptable des dossiers de rééchelonnement COVID-19:

En application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24, l'encaissement effectif des revenus d'intérêts n'est raisonnablement assuré lorsque les crédits renégociés auxquels ils se rapportent sont qualifiés comme douteux.

Les revenus de ces clients douteux pris en compte antérieurement en résultat et qui demeurent en impayés continuent à faire l'objet d'une réservation.

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BTK Leasing, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Logiciels Cassiopae | 20,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la BTK LEASING sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la BTK Leasing. Il s'agit, d'un régime à prestations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- Moyens de couverture contre les risques de change

Les opérations et les transactions qui sont réalisées en devises se présentent comme suit :

- Lignes extérieures : La couverture contre le risque de change est assurée à travers Tunis RE moyennant une commission,
- Opérations conclues avec l'éditeur de logiciel de métier Cassiopae :
 - ✓ Le volume des transactions en 2021 n'est pas significatif et ne nécessite pas la mise en place d'une couverture contre le risque de change.
 - ✓ Il est à noter que les factures sont payables à vue (15j), donc il n'est pas nécessaire de faire la couverture.

(c-11)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4 : Faits marquants de l'exercice 2021

4-1- Avancement du projet de transitions aux normes IFRS

Dans le cadre de la conduite du projet d'adoption des normes IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 06/09/2018 qui a précisé que l'entrée en vigueur de l'application des normes IFRS est fixée pour le 01/01/2021 ainsi que la circulaire du BCT n°2020-01 du 31 janvier 2020, la BTK LEASING a établi une feuille de route et un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

A cet effet, la BTK LEASING est engagée dans un projet commun avec la BTK de mettre en place les normes IFRS, et ce dans un processus qui s'articule sur les phases suivantes :

- Sensibilisation & plan de formation de tous les intervenants
- Diagnostic des divergences et analyse GAP
- Diagnostic du système d'information
- Simulation d'impact des normes IFRS
- Fiabilisation des données
- Mise en place du système de notation interne
- Backtesting des paramètres de calcul de la provision IFRS 9
- Implémentation et suivi : Production des comptes en IFRS & établissement d'un manuel comptable en normes IFRS,

Les travaux de simulation d'impact IFRS sont en cours de finalisation avec un cabinet externe et en coordination avec le groupe BTK Bank.

4-2- Changements de méthode de présentation des charges liées aux emprunts :

Par rapport au 31 décembre 2020, les états financiers au 31 décembre 2021 traduisent des changements de méthode de présentation de l'état de résultat et ce conformément à l'annexe de la circulaire BCT 2012-05.

Le retraitement opéré portant sur le reclassement de la commission de mise en place des emprunts de la rubrique « Autres charges d'exploitation » vers la rubrique charges financières.

Les retraitements opérés sont :

Libellé (Chiffres en TND)	Balance au 31/12/2021	Balance au 31/12/2020	Nouvelle affectation	Ancienne affectation
Commission de mise en place crédit	287 586	225 053	Charges financières nettes	Autres charges d'exploitation

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 590 DT au 31 décembre 2021 contre 30 949 DT au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
+ Banques	271 739	140 018
+ Caisses	339	418
- Provisions sur suspens bancaires	(209 487)	(109 487)
Total	62 590	30 949

La rubrique « Provisions sur les suspens bancaires » figurant au niveau de cette note 5 porte sur des suspens qui remontent à des exercices antérieurs qui sont en encours de justification. Par mesure de prudence nous avons constaté une provision sur ces suspens.

Note 6. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élève à 20 500 000 DT au 31 décembre 2021.

Il s'agit d'un Placement à court terme sous forme de certificat de dépôt sur 1 mois et suite à un excès ponctuel de liquidité.

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2021, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net 193 510 092 DT contre 174 516 153 DT au 31 décembre 2020, se détaillant comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Créances sur contrats mis en force	221 889 391	202 516 211
+ Encours financiers	197 611 300	178 955 175
+ Impayés	24 445 232	23 714 411
- Intérêts échus différés	(167 141)	(153 375)
Créances sur contrats en instance de mise en force	709 763	101 368
Total brut des créances leasing	222 599 154	202 617 579
A déduire couverture		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(22 615 149)	(22 357 943)
Produits réservés	(2 982 370)	(2 752 383)
Provisions collectives	(3 491 543)	(2 991 100)
Total net des créances leasing	193 510 092	174 516 153

7-1- Analyse par secteur d'activité

Les encours financiers, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

Répartition par secteur en DT	Au 31/12/2021
Autres services	46 656 768
Commerce	38 746 359
Agriculture	37 503 860
Agence de location de voitures	29 307 515
Autres industries	17 419 971
BTP	9 372 084
Industries agroalimentaires	7 592 158
Agences de voyage	10 443 081
Tourisme	448 932
Encours total	197 490 729

7-2- Analyse par maturité

Paiements minimaux sur contrats actifs	Encours financiers au 31/12/2021
Encours à recevoir dans 3 mois	20 112 525
Encours à recevoir dans plus de 3 mois à 6 mois	17 303 729
Encours à recevoir dans plus de 6 mois à 1 an	32 098 753
Encours à recevoir dans plus de 1 an à 3 ans	94 009 491
Encours à recevoir dans plus de 3 an à 5 ans	32 722 582
Encours à recevoir dans plus de 5 an à 10 ans	1 243 649
Encours financiers au 31/12/2021	197 490 729

7-3- Mouvementé des encours financiers

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Libellé	Au 31 décembre 2021
Encours financiers au début de période	178 879 200
Additions de la période	
- Investissements	100 997 885
- Relocations	1 120 608
- Mutation	3 623 308
- Rééchelonnement	357 090
Retraits de la période	
- Remboursement des créances échues	(78 917 495)
- Remboursement anticipé de créances	(3 973 445)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(868)
- Relocations	(972 246)
- Mutation	(3 623 308)
Encours financiers au 31 décembre 2021	197 490 729

7-4- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Rubriques financières (Chiffres en TND)	Analyse par classe					Total général au 31/12/2021	Total général au 31/12/2020	VAR	VAR en %
	C0	C1	C2	C3	C4				
Encours financiers gestion	156 300 873	26 728 883	4 089 803	1 788 350	8 582 820	197 490 729	178 879 200	18 611 529	10,4%
Impayé au 31/12/2021	763 262	2 884 119	1 090 790	646 661	19 196 488	24 581 320	23 686 350	894 970	3,8%
EHB	10 997 394	256 822	0	0	0	11 254 216	4 627 311	6 626 905	143,2%
Immobilisations en cours	701 746	0	0	0	0	701 746	85 390	616 356	721,8%
Total engagement brut	168 763 276	29 869 823	5 180 593	2 435 011	27 779 308	234 028 012	207 278 251	26 749 761	12,9%
Avance au 31/12/2021	-4 120 468	0	0	-13 325	-275 806	-4 409 599	-3 398 973	-1 010 626	29,7%
Total engagement net des avances	164 642 808	29 869 823	5 180 593	2 421 686	27 503 502	229 618 412	203 879 278	25 739 134	12,6%
Ecart Solde comptable & Tableau d'engagement (*)						7 500			
Agios réservés au 31/12/2021	0	0	217 818	160 424	2 604 128	2 982 370	2 752 383	229 987	8,4%
Provision individuelle au 31/12/2021	0	0	145 830	287 476	21 365 504	21 798 810	21 601 202	197 608	0,9%
Provision additionnelle au 31/12/2021	0	0	0	0	816 339	816 339	756 741	59 598	7,9%
Couverture des actifs classés C2, C3 et C4			363 648	447 901	24 785 970	25 597 519	25 110 326	487 193	1,9%
Masse douteuse (C2, C3 et C4) sans avance				35 394 912					

Ratio CDL des actifs non performants (C2, C3 et C4)	2,21%	1,04%	11,87%				
	15,12%				15,91%	-0,79%	-5,0%
Ratio de couverture des actifs non performants par les agios réservés	7,02%	18,50%	90,12%				
	72,32%				76,84%	-4,52%	-5,9%

(*) L'écart entre les encours comptables et les encours gestion tel que présenté au niveau de la note d'analyse et classification des créances 7-4 par rapport à la note 6 a fait l'objet d'un provisionnement. Par ailleurs, la BTK Leasing a migré vers un nouveau logiciel de métier de leasing Cassioape (Sopra Banking Software) le 04/12/2017. Depuis la migration la BTK Leasing s'est engagée à apurer et stabiliser le système d'information, à travers des chantiers de fiabilisation et de justification des écarts. Les travaux d'investigation sont en cours par l'équipe BTK Leasing, afin d'apurer ces écarts.

7-5- Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

TABLEAU 2- CALCUL RATIO DE SOLVABILITE

(Montants en mD)

FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)	33 149
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)	2 692
fonds propres complémentaires de premier niveau (H)	2 692
fonds propres complémentaires de deuxième niveau (I)	0
FONDS PROPRES NETS (FPN)	35 841
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (RE)	235 803
1- Actifs pondérés au titre des risques de crédit et de contrepartie sur les instruments dérivés (R1)	215 558
1-1 actifs pondérés au titre des risques de crédit (E1)	215 558
1-2 actifs pondérés au titre des risques de contrepartie sur les instruments dérivés (F)	0
2- Actifs pondérés au titre des risques opérationnels (R2)	20 245
3- Actifs pondérés au titre des risques de marché (R3)	0
3-1 actifs pondérés au titre du risque de taux d'intérêt "général+spécifique" (RST)+(RGT)	0
3-2 actifs pondérés au titre du risque de variation de prix des titres de propriété "général+spécifique" (RSA)+(RGA)	0
3-3 actifs pondérés au titre du risque de change (RCH)	0
3-4 actifs pondérés au titre du risque de règlement-livraison (R4)	0
300% des dépassements enregistrés par rapport aux normes prévues au niveau des articles 50, 51 et 52 de la présente circulaire (DE)	0
RATIO DE SOLVABILITE (RS)	15,19%
RATIO TIER 1 (RT1)	14,06%

Note 8 : Placement à long terme :

Le coût d'acquisition net des provisions des titres de participation de la société s'élève à 3 313 494 au 31 décembre 2021 contre 3 590 250 DT au 31 décembre 2020. Il est détaillé comme suit :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000
Fonds Gérés - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	2 600 000	2 654 000
Emprunt national	-	20 000
Actions SICAV	127 675	100 051
Provisions pour dépréciation des titres	(514 181)	(283 801)
Total	3 313 494	3 590 250

(*) : Participation Univers SICAR : Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) : Participation international SICAR : Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

Le test de dépréciation sur les titres de participation détenus par la BTK Leasing a engendré un provisionnement de 514 KDT.

La valorisation des titres à chaque date de clôture est effectuée sur la base de la valeur mathématique de la société.

Rang	Participation	Montant de la participation	Provision au 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
1	International SICAR UIB	650 000	125 970	524 030
2	Univers SICAR	450 000	12 711	437 289
3	PALMAWOOD-FG	500 000	0	500 000
4	SILIRAND-FG	500 000	250 000	250 000
5	NGI TUNISIE-FG	250 000	100 000	150 000
6	PRODIAL-FG	446 000	0	446 000
7	POLYMED-FG	102 000	25 500	76 500
8	ACTIFS PRECIEUX-FG	302 000	0	302 000
8	Autres FG	500 000		500 000
8	Action SICAV	127 675		127 675
	Total	3 827 675	514 181	3 313 494

Notes 9 : Immobilisations incorporelles :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisition	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	311 087	26 667		337 754	228 077	50 155		278 232	59 523
Logiciels de métier Leasing	20,0%	2 066 362	62 376		2 128 738	1 127 941	420 921		1 548 862	579 876
Logiciel de notation interne	20,0%	130 448	9 500		139 948	0	0		0	139 948
TOTAUX		2 507 897	98 543	-	2 606 440	1 356 018	471 076	-	1 827 094	779 346

Notes 10 : Immobilisations corporelles :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Matériel de transport	20,0%	237 246	63 947	0	301 193	117 506	52 177	0	169 683	131 510
Equipements de bureau	10,0%	187 341	2 650	1 438	188 553	102 455	12 632	1 438	113 649	74 904
Matériel informatique	33,3%	319 416	44 625	7 248	356 793	251 938	42 408	7 248	287 098	69 695
Installations générales	10,0%	395 454	7 330	-	402 784	197 432	34 309	181	231 560	171 224
TOTAUX		1 139 457	118 552	8 686	1 249 323	669 331	141 525	8 867	801 990	447 333

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2021 la somme de 2 684 943 DT, 4 495 325 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Charges reportées (*)-(11-1)	438 214	202 672
Compte d'attente	24 972	121 505
Créance sur Tunis-Ré	1 080 529	1 918 669
Dépôts et cautionnements versés	1 105	392 503
Etat, acomptes provisionnels	-	1 413 745
Fournisseurs, avances et acomptes	119 892	93 290
Charges constatées d'avance	676 995	345 423
Prêts et avances au personnel	342 121	390 424
Produits à recevoir des tiers	27 082	8 490
Provisions pour dépréciation des autres actifs "Dépôts et cautionnements versés"	(25 967)	(391 398)
Total	2 684 943	4 495 324

(*) 11.1. Charges reportées : Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2021, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions			Valeurs Comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligation AIL EO 2015 (F) 7 ans	184 404	-	-	184 404	129 256	36 793	166 049	18 355
Frais d'émission des obligation AIL EO 2017 -01	35 402	-	-	35 402	23 601	7 080	30 681	4 721
Frais d'émission des obligation AIL EO 2017 -02	17 851	-	-	17 851	10 760	3 570	14 330	3 521
Frais d'émission des obligation AIL EO 2018	108 907	-	-	108 907	58 568	21 781	80 349	28 558
Frais d'émission des obligation AIL EO 2020	88 633	-	-	88 633	10 341	17 727	28 068	60 565
Frais d'émission des obligation AIL EO 2021 (1)	-	180 000	-	180 000	-	2 100	2 100	177 900
Frais d'émission des obligation AIL EO 2021 (2)	-	170 000	-	170 000	-	25 406	25 406	144 594
Total	435 197	350 000	-	785 197	232 526	114 457	346 983	438 214

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Banques, découverts	2 987 206	810 735
Total	2 987 206	810 735

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Rubrique	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	152 117 172	131 050 741
Certificats de dépôt	44 000 000	19 500 000
Certificat de leasing	16 000 000	38 500 000
Emprunts bancaires	37 561 172	44 958 637
Emprunts obligataires	54 556 000	23 170 000
Billets de trésorerie	0	2 750 000
Emprunts extérieurs	0	2 172 104
Lignes spécifiques		
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)	4 453 455	3 596 553
Intérêts sur emprunts bancaires	2 151 020	2 465 208
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	-	92 703
Intérêts sur emprunts obligataires	2 302 435	1 038 642
Total général (1) + (2)	156 570 627	134 647 294

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit, au 31 décembre 2021 :

Désignation	solde en début de période 01/01/2021	Utilisation de la période	remboursement de la période	solde au 31/12/2021
Total	44 958 637	7 000 000	16 729 665	35 228 972
STB 2019	1 600 000	0	1 600 000	0
STB 2018	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000
STB	4 100 000	0	2 600 000	1 500 000
STB 2020 report échéance 0.3	319 227	0	319 227	0
STB 2020 report échéance 1.2	1 171 896	0	426 144	745 752
STB 2020	4 500 000	0	500 000	4 000 000
STB 2021	0	2 000 000	200 000	1 800 000
BTE 2020 2	1 945 043	0	345 047	1 599 996
BTE 2020 1.5	1 353 520	0	266 815	1 086 704
BTE 2017	2 248 510	0	1 078 189	1 170 321
BTE 2021	0	3 000 000	239 909	2 760 091
BIRD	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000
FADES	4 975 000	0	663 333	4 311 667
ATB 2021	0	2 000 000	200 000	1 800 000
BTL 2015	100 000	0	100 000	0
BTL 2016	166 661	0	166 661	0
BTL	266 661	0	266 661	0
BTK 2020 report de principale sur 22 MD	2 444 370	0	1 222 147	1 222 223
BTK 2020 report de principale sur 6 MD	923 077	0	307 692	615 385
BTK 2020 report de PRINCIPALE Sur 7.6MD	1 520 000	0	380 000	1 140 000
BTK 2020 report de INTERET Sur 7.6MD	778 000	0	194 500	583 500
BTK 2019	6 080 000	0	1 520 000	4 560 000
BTK 2018	3 000 000	0	1 333 333	1 666 667
BTK 2016	7 333 333	0	3 666 667	3 666 667
BTK	22 078 781	0	8 624 340	13 454 441
LIGNES spécifiques	0	2 332 200	0	2 332 200
Cassa Depositi El prestiti 1	0	395 000	0	395 000
Cassa Depositi El prestiti 2	0	399 000	0	399 000
Cassa Depositi El prestiti 3	0	390 000	0	390 000
Cassa Depositi El prestiti 4	0	358 200	0	358 200
Cassa Depositi El prestiti 5	0	400 000	0	400 000
Cassa Depositi El prestiti 6	0	390 000	0	390 000
LIGNES EXTERIEURES	2 172 104	0	2 172 104	0
BEI	2 172 104	0	2 172 104	0
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	23 170 000	40 000 000	8 614 000	54 556 000
BTK LEASING EO 2015 (F) 7 ans	5 520 000	0	2 760 000	2 760 000
2015	5 520 000	0	2 760 000	2 760 000
BTK LEASING EO 2017 -01	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000
BTK LEASING EO 2017 -02	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000
2017	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000
2018	3 930 000	0	1 310 000	2 620 000
2020	7 720 000	0	1 544 000	6 176 000
2021 (1)	0	20 000 000	0	20 000 000
2021 (2)	0	20 000 000	0	20 000 000
CERTIFICAT DE LEASING	38 500 000	0	22 500 000	16 000 000
certificat de leasing BESTconvention 18 MD	10 000 000	0	5 000 000	5 000 000
certificat de leasing BESTconvention 12 MD	10 000 000	0	4 000 000	6 000 000
certificat de leasing BEST convention 5 MD	5 000 000	0	0	5 000 000
certificat de leasing BEST convention 2 MD	0	0	0	0
BEST	25 000 000	0	9 000 000	16 000 000
certificat de leasing ZITOUNA 5.5 MD	5 500 000	0	5 500 000	0
certificat de leasing ZITOUNA 2 MD	0	0	0	0
certificat de leasing ZITOUNA 5 MD	5 000 000	0	5 000 000	0
certificat de leasing ZITOUNA 6 MD	3 000 000	0	3 000 000	0
ZITOUNA	13 500 000	0	13 500 000	0
CERTIFICAT DE DEPOT	19 500 000	31 500 000	7 000 000	44 000 000
CD 1 500 dt	0	1 500 000	0	1 500 000
CD 1 000 dt	3 000 000	1 000 000	0	4 000 000
CD 500 DT	1 500 000	6 000 000	0	7 500 000
CD 2 000 dt	0	2 000 000	0	2 000 000
CD 2 500 dt	0	5 000 000	0	5 000 000
CD 3 000 dt	3 000 000	0	0	3 000 000
CD 4 000 dt	0	4 000 000	0	4 000 000
CD 5 000 dt	5 000 000	0	0	5 000 000
CD 6 000 dt	0	0	0	0
CD 7 000 dt	7 000 000	0	7 000 000	0
CD 12 000 dt	0	12 000 000	0	12 000 000
TOTAL	19 500 000	31 500 000	7 000 000	44 000 000
BILLET DE TRESORERIE	2 750 000	0	2 750 000	0
B 450 DT	900 000	0	900 000	0
B 400 DT	800 000	0	800 000	0
B 300 DT	600 000	0	600 000	0
B 250 DT	0	0	0	0
BT 200 DT	200 000	0	200 000	0
BT 100 DT	200 000	0	200 000	0
BT 50 DT	50 000	0	50 000	0
TOTAL	2 750 000	0	2 750 000	0
Total	131 050 741	80 832 200	59 765 769	152 117 172

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Avances et acomptes reçus des clients	4 409 599	3 398 972
Total	4 409 599	3 398 972

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs se détaillant ainsi :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Fournisseurs d'exploitation	64 156	62 619
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing	19 371 555	19 816 857
Fournisseurs d'immobilisations	1 671 333	643 635
Total	21 107 044	20 523 111

Note 16. Autres passifs :

Rubriques	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Assurance COMAR	-	241 161
Assurance groupe	1 047	16 023
Autres comptes créditeurs	79 578	93 388
C.N.S.S	189 198	163 124
Compte d'attente	72 535	58 539
Diverses charges à payer	174 568	356 535
Etat, autres impôts et taxes à payer	303 351	204 559
Etat, impôt sur les sociétés à payer	193 446	-
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	266 970	184 644
Etat, retenues sur salaires	76 989	71 385
Personnel, autres charges à payer	767 302	731 253
Personnel, provisions pour congés payés	207 899	216 563
Provision pour risques et charges	150 000	150 000
Produit constaté d'avance	152 724	1 797
Total	2 635 606	2 488 971

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se présentent comme suit:

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Capital social	25 000 000	25 000 000
Réserve légale (A)	1 139 222	1 090 204
Fonds pour risque généraux	-	300 000
Réserves pour fonds social (B)	560 915	515 035
Réserves pour réinvestissement exonéré	3 154 000	3 000 000
Résultats reportés.	427 341	(1 058 516)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	30 281 477	28 846 723
Résultat de l'exercice (1)	3 306 239	2 038 875
Total des capitaux propres avant affectation	33 587 716	30 885 598
Nombre d'actions (2)	2 500 000	2 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	1,32	0,816

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

- Tableau de variation des capitaux propres au 31.12.2021

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2019	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	608 280	(2 399 545)	1 341 030	28 939 969
Distribution de dividendes								
Dotations fonds social					3 849			3 849
Résultat reportés						1 341 030	(1 341 030)	
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social								
Prélèvements sur fonds social					(97 094)			(97 094)
Résultat de la période close au 31.12.2020							2 038 875	2 038 875
Soldes au 31 décembre 2020	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	515 035	(1 058 515)	2 038 875	30 885 598

Affectation approuvée par l'AGO du 15 mars 2021

Réserve légale		49 018					(49 018)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(346 000)			346 000		-
Réintégration de la réserve spéciale constituée par l'AIL depuis l'année 2007				(300 000)		300 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			500 000				(500 000)	-
Dotations fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social					(104 120)			(104 120)
Résultat de la période close le 31 décembre 2020						1 339 857	(1 339 857)	-
Dividende						(500 000)		(500 000)
Résultat de l'exercice							3 306 239	3 306 239
Soldes au 31 décembre 2021	25 000 000	1 139 222	3 154 000	0	560 915	427 341	3 306 239	33 587 716

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	24 177 932	21 153 436
Intérêts conventionnels	23 459 094	20 020 288
Intérêts intercalaires	58 004	24 105
Intérêts de retard	913 133	1 035 976
Variation des produits réservés	(252 299)	73 067
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	1 038 596	1 106 665
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	300 442	299 982
Frais de dossier et autres frais	738 155	806 684
Total (1) +(2)	25 216 528	22 260 101

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	12 151 089	12 042 472
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires	3 357 468	2 292 629
Intérêts des crédits bancaires	3 582 356	3 714 983
Intérêts des certificats de leasing	2 793 776	3 894 968
Intérêts sur emprunts extérieurs	50 520	266 637
Intérêts sur lignes spécifiques	26 801	
Intérêts et commissions sur certificats de dépôt	2 225 711	1 786 920
Résorptions des frais d'émission des emprunts	114 457	86 335
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>	483 006	976 361
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs & Autres commissions (*)	439 515	707 838
Intérêts sur billets de trésorerie	43 492	268 523
Total (1) +(2)	12 634 095	13 018 833

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité : Voir la note 4-2 : Changements de méthode de présentation des charges liées aux émissions des emprunts

Note 20. Produits des placements :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Jetons de présence	1 500	1 500
Intérêt sur placements	340 630	181 309
Produits sur fonds gérés net de commission de performance	22 610	489 515
Total	364 740	672 324

Note 21. Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Rubrique	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Salaires et compléments de salaires	2 153 039	2 170 383
Charges connexes aux salaires	909 662	742 130
Cotisations de sécurité sociale et estimation des frais d'assurance groupe	822 596	751 352
Autres charges	96 232	80 389
Total	3 981 529	3 744 254

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Sous rubrique	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Divers achats (1)	116 772	145 599
Achat de matières et fournitures	116 772	145 599
Services extérieurs (2)	499 925	512 560
Locations	273 124	262 359
Entretiens et réparations	7 427	14 355
Primes d'assurances	19 443	16 670
Sous traitance Sécurité & Nettoyage	58 474	57 707
Sous traitance Personnel ADECCO	141 458	161 471
Autres services extérieurs (3)	766 398	743 588
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	447 324	385 400
Publicités, publications, relations publiques	49 716	38 135
Cotisations & Abonnement et dons	155 595	129 565
Déplacements, missions et réceptions	24 014	20 147
Frais postaux et de télécommunications	11 237	22 442
Services bancaires et assimilés	17 012	81 049
Commission sur fonds gérés	61 500	66 850
Charges diverses (4)	76 250	82 500
Jetons de présence	76 250	82 500
Impôts et taxes (5)	173 384	89 401
T.C.L	63 839	12 267
Droits d'enregistrement et de timbres	19 224	8 218
Autres impôts et taxes	472	10 595
Frais de maintenance Cassiopae & Vneuron	89 849	58 320
Total (1) + (2) + (3) + (4)+(5)	1 632 729	1 573 647

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité : Voir la note 4-2 : Changements de méthode de présentation des charges liées aux émissions des emprunts

Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

Sous rubrique	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	471 076	475 903
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	141 525	132 407
Total	612 601	608 310

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

Rubrique	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
(1) Dotation nette aux provisions individuelles	520 249	794 160
(2) Dotation aux provisions collectives	500 443	836 044
(3) Dotation aux provisions additionnelles	59 598	90 280
(4) Pertes sur créances irrécouvrables	355 831	-
(5) Reprise sur provision et agios sur créances irrécouvrables	(348 702)	-
Coût du risque (1+2+3+4+5)	1 087 419	1 720 484

25- Dotation aux provisions pour risques divers

Rubrique	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Dotation aux provisions pour dépréciations des titres de participation et risques divers	356 347	641 398
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	418 177	92 448
Reprise sur provision constatée sur les suspens bancaires	-	(20 513)
Reprise pour risques divers	(391 398)	(500 000)
Total	383 125	213 333

Note 26. Autres Gains :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Produits nets sur cessions d'immobilisations	-	60 500
Avance TFP et autres profits	-	33 877
Autres gains	91 906	
Commissions diverses	-	-
Total	91 906	94 377

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés exigible a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Rubrique	Au 31 décembre 2021
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	5 341 675
<i>A réintégrer</i>	
* Dotations aux Provisions pour dépréciations des créances leasing	1 087 419
* Dotations aux Provisions pour risques divers	383 125
* Dotations aux Provisions collectives Sup à 1% du total des engagements Classes (C0, C1)	500 443
* Perte non déductible suite à l'abandon des créances	12 049
<i>A déduire</i>	
* Reprises sur provisions comptables	
* Contribution conjoncturelle	
* Plus-value latentes sur titres et SICAV	-22 610
* Autres déductions (Contribution conjoncturelle)	-312 000
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	6 990 101
* Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	-1 087 419
* Déduction de la plus value sur les titres de placement soumis à la retenue à la source libératoire 35%	
Résultat fiscal avant report	5 902 683
* Réintégration des amortissements de l'exercice	
* Déduction des déficits reportés.	
* Déduction des amortissements de l'exercice	
* Résultat fiscal N-1 (Perte) (Prise en compte des correctifs de jeton des présences)	
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	5 902 683
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	5 902 683
Bénéfice fiscal avant déduction des revenus réinvestis	5 902 683
* Déduction des revenus réinvestis.	-1 000 000
* Déduction de la Plus value déjà imposable/ Revenu des Capitaux mobiliers / retenue libératoire	-331 666
Bénéfice imposable après déduction des revenus réinvestis	4 571 016
* Impôt sur les sociétés (1)	-1 599 856
* Impôt sur les sociétés (2) / plus value sur les titres de placement soumis à la retenue à la source libératoire 20%	-66 333
Contribution conjoncturelle (3)	-57 247
Impôt sur les sociétés (1+2+3)	-1 723 436

Note 28. Eléments extraordinaires

Les Eléments extraordinaire affichent un montant de 312 milles dinars qui représente la part de la BTK Leasing dans le montant alloué par les banques et les établissements financiers, et ce au titre du soutien à la communauté nationale notamment dans le domaine de la santé et de l'enseignement.

Note 29. Trésorerie :

La trésorerie au 31 décembre 2021 se présente ainsi :

Libellé	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
(+) Avoirs en banques	271 739	140 018
(-) Découverts bancaires	(2 987 206)	(810 735)
(+) Avoirs en caisse	339	418
Total	(2 715 128)	(670 299)

Note 30. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre 2021

Produit			Charges			Solde		
En DT	31/12/2020	31/12/2021		31/12/2020	31/12/2021		31/12/2020	31/12/2021
Intérêts conventionnels	20 020 288	23 459 094	Intérêts et charges assimilés	13 018 833	12 634 095			
Intérêts intercalaires	24 105	58 004						
Pré- loyers	-	-						
Intérêts de retard	1 035 976	913 133						
Variation des produits réservés	73 067	252 299						
Autres produits d'exploitation	1 106 665	1 038 596						
<u>Intérêts et Produits assimilés de leasing</u>	<u>22 260 101</u>	<u>25 216 528</u>	<u>Total Interets et charges assimilés</u>	<u>13 018 833</u>	<u>12 634 095</u>	<u>Marges commerciale (PNB)</u>	<u>9 241 268</u>	<u>12 582 433</u>
Marge commerciale (PNB)	9 241 268	12 582 433	Autres charges d'exploitation	1 573 647	1 638 514			
Produits de placement	672 324	364 740	charges de personnel	3 744 254	3 975 744			
<u>Sous-Total</u>	<u>9 913 592</u>	<u>12 947 173</u>	<u>Sous-Total</u>	<u>5 317 901</u>	<u>5 614 258</u>	<u>Excédent Brut d'exploitation</u>	<u>4 595 691</u>	<u>7 332 915</u>
Excédent brut d'exploitation	4 595 691	7 332 915	Dotations aux amortissements	608 310	612 601			
Reprises sur provisions:			Dotations aux provisions:					
• Sur provisions additionnelles	-	-	• Pour dépréciation des créances	794 160	527 378			
• Sur titres de participation	520 513	-	• Collectives	836 044	500 443			
	-	-	• Additionnelles	90 280	59 598			
			• Risques divers et titres de participation	733 846	383 125			
Autres produits ordinaires	94 377	91 906	Impôts sur les sociétés	109 066	1 723 436			
<u>Sous Total</u>	<u>5 210 581</u>	<u>7 424 821</u>	<u>Sous-Total</u>	<u>3 171 706</u>	<u>3 806 581</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>2 038 875</u>	<u>3 618 239</u>
Résultat des activités ordinaires	2 038 875	3 618 239	Effets de modifications comptables	-	-			
			Contribution conjoncturelle	-	312 000			
<u>Sous-Total</u>	<u>2 038 875</u>	<u>3 618 239</u>	<u>Sous-Total</u>	<u>-</u>	<u>312 000</u>	<u>Résultat net de l'exercice avant modifications comptables</u>	<u>2 038 875</u>	<u>3 306 239</u>
<u>Total</u>	<u>2 038 875</u>	<u>3 306 240</u>				<u>Résultat net de l'excece après modification comptables</u>	<u>2 038 875</u>	<u>3 306 239</u>

Note 31. Transactions avec les parties liées :

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, certaines transactions ont été conclues par la BTK Leasing avec la société mère et d'autres filiales du groupe BTK.

Toutes les sociétés évoquées au niveau des parties liées font parties du même groupe BTK, qui est sous le contrôle commun de la BTK.

Par ailleurs, les Directeurs Généraux des filiales sont indépendants et ne cumulent pas des fonctions de Directeurs Généraux dans d'autres filiales.

Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK BANK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	2 000	-
Commissions sur virements, versement effets et versement chèques	10 665	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	150 424		
Intérêts sur crédits bancaires	1 669 143	-	-
Charges locatives	144 489	-	-
Jetons de présence servis	25 000	-	-
Commissions de gestion du fonds géré	-		65 000
Commissions de mise en place des emprunts obligataires		80 000	

Le détail

de ces conventions se présente comme suit :

a- Conventions de location avec la BTK BANK

- En 2012, la BTK BANK a réservé dans son agence de Nabeul, au profit de la BTK LEASING, un local d'une superficie de 35 m². La convention de location a été signée en 2013, pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%,
- Le 5 avril 2002, la BTK LEASING a conclu avec la BTK BANK un contrat de location d'un local abritant son siège social.

Courant l'année 2021, la charge locative, supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions a totalisé 144 489 DT en hors taxes.

b- Structure de l'Audit interne de la BTK BANK:

La BTK LEASING a conclu en 2017 une convention de délégation de l'activité du contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. La prestation effectuée par les équipes de la BTK peut faire l'objet d'une facturation sous réserve de la conclusion d'une convention de prestations intellectuelles séparée entre les deux sociétés. Le prestataire bénéficiera, sur la base de justificatifs, d'une prise en charge des frais, débours et dépenses engagés par ses équipes dans le cadre de l'exécution desdites prestations. Au titre de cette convention, aucune facturation n'a eu lieu en 2021.

c- Autres conventions avec l'Univers Invest SICAR:

Quatre conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014, le 25 juin 2015 et le 19 mars 2021 entre l'Univers Invest SICAR et la BTK LEASING, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de l'Univers Invest SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 3 500 000 DT.

En rémunération de sa gestion de ces fonds l'Univers Invest SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA, prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées
- Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds.

Courant l'année 2021, la charge supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions est de 61 500 DT en hors taxes.

d- Avec la SCIF :

- En date du 17 avril 2008, la SCIF a conclu avec la BTK LEASING une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la SCIF est de 2 000 DT.

Les charges constatées courant l'exercice 2021 s'élèvent à 2 000 DT en hors taxes.

- Le 25 mars 2020, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne.
De son côté la SCIF, agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2020-1 ».
- Le 29 novembre 2021, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne.
De son côté la SCIF, agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu le 2 décembre 2021 avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2021-2 ».

Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 29 novembre 2020 a autorisé la conclusion de cette convention.

La commission de mise en place de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2021-2 s'élève à 80 000 DT en hors taxes.

e- Convention Avec la STPI

La STPI a conclu avec la BTK LEASING une convention de location du Parc du matériel récupéré.

La charge relative pour l'année 2021 s'élève à 19 144 DT.

f- Contrats de leasing avec la BTK BANK

Chiffres en TND

Contrat	Date début	Date fin	Montant	encours
20162298	10/06/2016	01/07/2021	30 985.915	1
20163333	17/10/2016	01/11/2021	32 295.237	1
20171312	15/02/2017	15/02/2022	122 269.492	2 534.414
20173358	19/09/2017	01/10/2022	67 897.458	12 281.898
C0001846	01/06/2019	31/05/2024	164 510.883	92 726.705
C0003158	01/04/2020	31/03/2025	124 935.753	91 302.239
C0003207	01/06/2020	31/05/2025	230 472.946	175 058.484
C0005774	01/01/2022	31/12/2026	195 957.059	195 957.059
TOTAL				569 862.799

g- Autres conventions :

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la BTK LEASING. Le montant refacturé courant 2021 s'élève à 97 924 DT en hors taxes.

h- Les obligations et engagements de la BTK LEASING envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II &5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 21 décembre 2017 a nommé Monsieur Abdessatar Ben GHEDHIFA en tant que Directeur Général de la BTK LEASING, et ce à compter dudit conseil et pour la période restante du mandat du Directeur Général sortant, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Le conseil d'administration du 30 Avril 2018 a renouvelé le mandat du M Abdessatar Ben GHEDHIFA en tant que Directeur Général de la BTK LEASING.

Le conseil d'administration du 15 mars 2021 a renouvelé le mandat du M Abdessatar Ben GHEDHIFA en tant que Directeur Général de la BTK LEASING.

La rémunération du Directeur Général a été arrêtée par le comité de nomination et de rémunération réuni le 08 Février 2021, et qui a été approuvée par le conseil d'administration du 08 Février 2021. Cette rémunération est composée de salaires, primes, et d'avantage en nature sous forme d'une voiture de fonction ainsi que tous les avantages accordés au personnel de la BTK LEASING. Par ailleurs, cette rémunération prend en considération, les charges patronales et fiscales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.

En dinars

	Le Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice 2021	Passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice 2021	Passifs au 31/12/2021
Salaires, primes et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	225 787	-	-	-
Jetons de présence	-	-	76 250	64 585
TOTAL	225 787	-	76 250	64 335

Note 32. Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement n'est survenu postérieurement à la date d'arrêté et à la date de publication des états financiers jusqu'à la date d'aujourd'hui, ayant des incidences sur la situation financière et sur le résultat de l'exercice clos au 31/12/2021.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE la BTK LEASING

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la société BTK LEASING, qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 221 297 800 DT et un résultat net bénéficiaire de 3 306 239 DT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la BTK LEASING, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en

Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 09 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C – CPA International
Chiheb GHANMI

P / Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCISE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BTK LEASING

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles 200 (nouveau) et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. Le 19 mars 2021 la BTK LEASING a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec l'Univers Invest SICAR, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de l'Univers Invest SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 500 MDT. Courant l'année 2021, la charge supportée par la BTK LEASING au titre de cette convention a totalisé 9 000 DT en hors taxes.
2. Le 29 novembre 2021 la BTK, LEASING a conclu avec la SCIF une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK LEASING 2021-2 ». Courant l'année 2021, la charge supportée par la BTK LEASING au titre de cette convention a totalisé 80 000 DT en hors taxes.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

a. Avec la BTK BANK

1- Structure de l'Audit interne de la BTK BANK :

La BTK LEASING a conclu en 2017 une convention de délégation de l'activité du contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. La prestation effectuée par les équipes de la BTK peut faire l'objet d'une facturation sous réserve de la conclusion d'une convention de prestations intellectuelles séparée entre les deux sociétés. Le prestataire bénéficiera, sur la base de justificatifs, d'une prise en charge des frais, débours et dépenses engagés par ses équipes dans le cadre de l'exécution desdites prestations. Au titre de cette convention, aucune facturation n'a eu lieu en 2021.

2- Conventions de location avec la BTK BANK

- En 2012, la BTK BANK a réservé dans son agence de Nabeul, au profit de la BTK LEASING, un local d'une superficie de 35 m². La convention de location a été signée en 2013, pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%,
- Le 5 avril 2002, la BTK LEASING a conclu avec la BTK BANK un contrat de location d'un local abritant son siège social.

Courant l'année 2021, la charge locative, supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions a totalisé 144 489 DT en hors taxes.

3- Autres conventions :

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la BTK LEASING. Le montant refacturé courant 2021 s'élève à 97 924 DT en hors taxes.

b. Avec l'Univers Invest SICAR :

Quatre conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014, le 25 juin 2015 et le 19 mars 2021 entre l'Univers Invest SICAR et la BTK LEASING, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de l'Univers Invest SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 3 500 000 DT.

En rémunération de sa gestion de ces fonds l'Univers Invest SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA, prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées
- Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds.

Courant l'année 2021, la charge supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions est de 61 500 DT en hors taxes.

c. Avec la SCIF :

- En date du 17 avril 2008, la SCIF a conclu avec la BTK LEASING une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la SCIF est de 2 000 DT.

Les charges constatées courant l'exercice 2021 s'élèvent à 2 000 DT en hors taxes.

- Le 25 mars 2020, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne.
De son côté la SCIF, agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2020-1 » émis.
- Le 29 novembre 2021, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne.
De son côté la SCIF, agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu le 2 décembre 2021 avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2021-2 ».

Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 29 novembre 2021 a autorisé la conclusion de cette convention.

La commission de mise en place de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2021-2 s'élève à 80 000 DT en hors taxes.

d. Convention Avec la STPI

La STPI a conclu avec la BTK LEASING une convention de location du Parc du matériel récupéré.

La charge relative pour l'année 2021 s'élève à 19 144 DT.

C – Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II &5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. Le conseil d'administration du 21 décembre 2017 a nommé Monsieur Abdessatar Ben GHEDHIFA en tant que Directeur Général de la BTK LEASING, et ce à compter dudit conseil et pour la période restante du mandat du Directeur Général sortant, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Le conseil d'administration du 30 Avril 2018 a renouvelé le mandat du M Abdessatar Ben GHEDHIFA en tant que Directeur Général de la BTK LEASING.

Le conseil d'administration du 15 mars 2021 a renouvelé le mandat du M Abdessatar Ben GHEDHIFA en tant que Directeur Général de la BTK LEASING.

La rémunération du Directeur Général a été arrêtée par le comité de nomination et de rémunération réuni le 08 Février 2021, et qui a été approuvée par le conseil d'administration du 08 Février 2021. Cette rémunération est composée de salaires, primes, et d'avantage en nature sous forme d'une voiture de fonction ainsi que tous les avantages accordés au personnel de la BTK LEASING. Par ailleurs, cette rémunération prend en considération, les charges patronales et fiscales.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.

C.2- Les obligations et engagements de la BTK LEASING envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos les 31 décembre 2021, se présentent comme suit

En dinars

	Le Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice 2021	Passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice 2021	Passifs au 31/12/2021
Salaires, primes et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	225 787	-	-	-
Jetons de présence	-	-	76 250	64 585
TOTAL	225 787	-	76 250	64 335

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 09 Mars 2022

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C – CPA International

Chiheb GHANMI

P / Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabés, Km 2 Sfax

La société SIOS-ZITEX publie, ci-dessous ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mars 2022. Ces états sont accompagnés de rapport du commissaire aux comptes monsieur Souheil JAMOUSSE.

GROUPE SIOS ZITEX

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		5 601 707	5 686 180
Immobilisations incorporelles		59 193	56 099
Amortissements		55 175	53 747
	2.1	4 018	2 352
Immobilisations corporelles		45 389 687	45 260 873
Amortissements		40 884 778	39 763 928
	2.2	4 504 909	5 496 944
Immobilisations financières		133 409	120 659
Provisions		15 313	15 313
	2.3	118 096	105 346
A ACTIFS NON COURANTS		2 151 051	633 552
Résorption AANC		1 176 367	552 015
		974 683	81 537
Total des Actifs non courants		5 601 707	5 686 180
ACTIFS COURANTS			
Stocks		15 593 783	20 284 171
Provisions		208 154	208 154
	2.4	15 385 628	20 076 017
Clients et comptes rattachés		3 150 620	3 652 432
Provisions		2 470 460	2 527 166
	2.5	680 160	1 125 267
Autres actifs courants		4 882 292	5 257 002
Provisions		3 148	3 148
	2.6	4 879 144	5 253 853
Placements et Autres actifs financiers		4 900 458	200 084
Provisions		-	-
	2.7	4 900 458	200 084
Liquidités et équivalents de liquidités	2.8	1 438 559	2 389 009
Total des Actifs courants		27 283 949	29 044 229
TOTAL DES ACTIFS		32 885 656	34 730 409

GROUPE SIOS ZITEX

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves consolidés	3.2	13 680 195	17 052 279
Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice		16 105 195	19 477 279
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	- 253 695	- 741 663
Total des capitaux propres avant affectation		15 851 500	18 735 616
Intérêts des minoritaires			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		6 562 002	4 579 246
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice	-	89 978	- 392 448
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		467 899	439 402
		467 899	439 402
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4	2 791 951	3 991 806
Autres passifs courants	3.5	7 128 636	5 328 268
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.6	173 646	2 048 520
Total des passifs		10 562 133	11 807 995
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		32 885 656	34 730 409

GROUPE SIOS ZITEX

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2021	30/09/2020	
<u>Produits d'exploitation</u>		13 549 311	13 652 885	
Revenus	4.1	12 745 389	11 723 886	
Autres produits d'exploitation	4.2	803 921	1 928 999	
<u>Charges d'exploitation</u>		14 037 029	14 573 856	
Variation des stocks de produits finis et encours		5 654 912	1 074 338	
Achats d'approvisionn. et de marchandises consommés	4.3	2 615 444	5 938 213	
Charges du personnel		2 633 048	3 688 806	
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	1 786 580	2 058 332	
Autres charges d'exploitation		1 347 045	1 814 168	
Résultat d'exploitation	-	487 718	-	920 971
Charges financières nettes	4.5	19 318	230 276	
Produits de placements	4.6	162 152	31 106	
Autres pertes et gains ordinaires nets		128 209	13 069	
Impôts sur les sociétés		125 997	25 939	
Contribution sociale de solidarité		1 000	1 100	
Résultat de l'exercice	-	343 673	-	1 134 112
Part des minoritaires	-	89 978	-	392 448
Part du groupe	-	253 695	-	741 663

GROUPE SIOS ZITEX
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
ARRETE AU 30/09/2021 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

	Note	Exercice clos	Exercice clos
		30/09/2021	30/09/2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	5.1		
- Encaissements reçues des clients		18 590 879	13 565 986
- Sommes recues des stés de groupe			
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	3 516 986	2 982 565
- Sommes versées aux fournisseurs	-	8 375 958	7 663 890
- Intérêts payés ou reçus		48 557	101 949
- Sommes versées à l'Etat	-	684 120	770 720
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>		6 062 372	2 046 862
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	5.2		
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	203 820	144 095
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		1 000	-
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.	-	4 700 345	241
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		-	
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-	
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINAN.		-	
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		-	
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	-	4 903 164	144 336
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	5.3		
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		-	
- SUBVENTIONS RECUES		-	6 786
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	234 325	71 959
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		338	409
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		-	
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-	1 900 000	1 300 000
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	-	2 133 987	1 364 764
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</i>		-	2 900
VARIATION DE TRESORERIE		-	537 762
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		2 240 489	1 705 627
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		1 264 913	2 240 489

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 30 Septembre 2021
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2021 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers.

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99.92%	88.39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégagant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets.

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- * des comptes courants entre sociétés du groupe.
- * des transactions d'achat et de vente et prestations.
- * des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- * des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe.

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.

1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2021

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2021.

1.4 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisitions des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

2. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Logiciels informatiques	59 193	56 099
Amortissements cumulés	55 175	53 747
Total net	<u>4 018</u>	<u>2 352</u>

2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 914 042	6 884 856
Matériel industriel installations et outillages	35 012 252	35 014 647
Matériel de transport	1 696 660	1 696 660
MMB/ Matériel informatiques	349 263	247 240
Immobilisations en cours	64 036	64 036
Total brut	<u>45 389 687</u>	<u>45 260 873</u>
Amortissements cumulés	40 884 778	39 763 928
Total net	<u>4 504 909</u>	<u>5 496 944</u>

2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Actions/ obligations	104 599	105 599
Prêt personnel	24 950	11 200
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
Total brut	133 409	120 659
Provisions pour dépréciation d'actions	15 313	15 313
Total net	118 096	105 346

2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2021	30/09/2020
Pièces de rechange/consommables	1 345 683	1 069 452
Produits finis, prestations et huiles	14 248 100	19 214 719
Total brut	15 593 783	20 284 171
Provisions pour dépréciation des Stocks	208 154	208 154
Total net	15 385 628	20 076 017

2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2021	30/09/2020
Clients ordinaires	1 701 606	1 807 306
Clients, effets à recevoir	383 292	747 389
Clients douteux	1 065 722	1 097 737
Total brut	3 150 620	3 652 432
Provisions pour dépréciation comptes clients	2 470 460	2 527 166
Total net	680 160	1 125 267

2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
Comptes d'Etats et débiteurs divers	40 086	1 159 797
Fournisseurs débiteurs	4 842 206	4 097 205
Total brut	4 882 292	5 257 002
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	3 148	3 148
Total net	4 879 144	5 253 853

2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2021	30/09/2020
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	4 900 458	200 084
Total	4 900 458	200 084

2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	30/09/2021	30/09/2020
Banques	1 432 021	2 387 031
Caisse	6 538	1 978
Total	1 438 559	2 389 009

CAPITAUX PROPRES

3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2021, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2021, la somme de 13 680 195 DT alors que la part des minoritaires dans les réserves s'élèvent à 6 562 002 DT.

3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2021, un déficit de 253 695 dinars contre un déficit de 741 663 dinars pour l'exercice 2019/2020

PASSIFS

3.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 791 951	3 991 806
Total	2 791 951	3 991 806

3.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Clients et Crédeurs divers	3 150 620	5 328 268
Total	3 150 620	5 328 268

3.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Concours bancaires	173 646	148 520
Autres passifs financiers	-	1 900 000
Total	173 646	2 048 520

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1 Revenus

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Revenus d'exploitation	12 520 304	11 591 916
Transport et autres revenus	225 086	131 969
Total	12 745 389	11 723 886

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Autres produits d'exploitation	803 921	1 928 999
Total	803 921	1 928 999

4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Achats d'approvisionnement consommés	2 615 444	5 938 213
Total	<u>2 615 444</u>	<u>5 938 213</u>

4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Provisions pour risques et charges	240 544	-
Autres dotations(amort.et prov.)	1 546 036	2 058 332
Total	<u>1 786 580</u>	<u>2 058 332</u>

4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Charges financières nettes	19 318	230 276
Total	<u>19 318</u>	<u>230 276</u>

4.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Produits de placements	162 152	31 106
Total	<u>162 152</u>	<u>31 106</u>

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

* Encaissements reçus des clients

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Encaissements reçus des clients locaux	15 810 521	8 311 614
Encaissements reçus des clients étrangers	2 780 359	5 254 372
Total	<u>18 590 879</u>	<u>13 565 986</u>

* Sommes versées aux fournisseurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Sommes versées aux fournisseurs	8 375 958	7 663 890
Total	<u>8 375 958</u>	<u>7 663 890</u>

* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Total	<u>3 516 986</u>	<u>2 982 565</u>

* Sommes versées à l'Etat:

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Total	<u>684 120</u>	<u>770 720</u>

5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise 4 903 164 Dinars

il s'agit principalement comme suit:

* Décaissements affectés à l'acquisition de placements : 4 700 345 Dinars.

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Acquisition de placements	4 700 345	241
Total	<u>4 700 345</u>	<u>241</u>

5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement totalise au 30 septembre 2021 un décaissement de 2 133 987 Dinars contre un encaissement de 1 364 764 au 30 septembre 2020, dont:

* Dividendes distribués

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	234 325	71 959
Total	<u>234 325</u>	<u>71 959</u>

* Remboursement des emprunts

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Remboursement des emprunts	1 900 000	1 300 000
Total	<u>1 900 000</u>	<u>1 300 000</u>

تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة

السنة المالية 2021/2020

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدّم لكم فيما يلي تقريرنا المتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية 2021/2020 الممتدة من غرة أكتوبر 2020 إلى غاية 30 سبتمبر 2021.

1. إيداء الرأي

تنفيذاً لمهمتنا، قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية لمجمع الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2021/2020 والمعدة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخّص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

على ضوء العنايةات المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديراتنا، فإنّ القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، الملحقة بتقريرنا، تعبّر بعدالة ووضوح في كافّة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2021، ونتيجة نشاطه وتدفقاته النقدية لسنة 2021/2020، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

2. أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق والمراجعة وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبّقة في تونس. وقد وقع التّوضيح لاحقاً ضمن هذا التقرير، لمسئولياتنا وفقاً لهذه المعايير، ضمن فقرة مسؤولية المدقّق حول تدقيق البيانات المالية.

نحن مستقلين عن الشركة وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين حسب "دليل قواعد السلوك الأخلاقي للمحاسبين المهنيين"، ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وقد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساساً معقولاً وملائماً لإبداء رأينا.

3. تداعيات جائحة كوفيد 19 على وضعيّة المجمع

نظراً للظرف الرهن لجائحة كوفيد 19، ونظراً لعدم توفّر استشرافات قطاعيّة دقيقة تخصّ التبعات الاقتصاديّة الممكنة، لم يتسوّى تقدير مدى تأثير ذلك على وضعيّة المجمع وما يُحتمل أن يترتّب عنه من معلومات واجبة التضمين صلّب بياناته الماليّة المجمّعة.

4. التحقّق من صحّة المعطيات التي تخصّ حسابات المجمع المضمّنة بتقرير التصرف الخاصّ بتجمّع الشركات

امثالاً لمقتضيات مجلة الشركات التجاريّة، تحقّقنا من صحّة المعلومات التي تخصّ حسابات الشّركة المجمّعة لسنة 2021/2020، والمضمّنة بتقرير مجلس الادارة الخاصّ بتجمّع الشركات، ممّا لا يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصّة.

5. مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة، عن البيانات الماليّة المجمّعة

إنّ مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض البيانات الماليّة المجمّعة عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً للقانون وللمعايير الدوليّة للتقارير الماليّة، وعن الرقابة الداخليّة التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكّنها من إعداد بيانات ماليّة خالية من أخطاء جوهريّة، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ. عند إعداد البيانات الماليّة المجمّعة، يكون مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالاستمرارية واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي، ما لم تكن هناك نيّة لتصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إنّ الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عمليّة التقارير الماليّة.

6. مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية المجمعة

إنّ أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية المجمعة ككلّ خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناشئة عن الغشّ أو عن الخطأ، وتحرير تقريرنا المتضمّن لرأينا.

إنّ التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأنّ التدقيق الذي تمّ القيام به، وفقاً للمعايير الدوليّة للتدقيق، سيكتشف دائماً أي خطأ جوهريّ، إن وجد.

إنّ الأخطاء يمكن أن تنشأ من الاحتيال أو الخطأ، وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، لها إمكانية التأثير بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين، على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدوليّة للتدقيق، نقوم بممارسة الاجتهاد المهنيّ والمحافظة على تطبيق مبدأ الشكّ المهنيّ خلال التدقيق، بالإضافة إلى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية المجمعة، سواءً كانت ناشئة عن الغشّ أو عن الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إنّ خطر عدم اكتشاف الأخطاء الجوهرية الناتجة عن الغشّ أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغشّ قد يشتمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمّد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة الداخليّة.

- الحصول على فهم للرقابة الداخليّة ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخليّة في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الاستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهري، فإننا مطالبون بلفت الانتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية المجمعة، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا. إن استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للبيانات المالية بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات المالية المجمعة تمثل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أية نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

أريانة، في غرة مارس 2022

مراقب الحسابات

سهيل الجموسي

ETATS FINANCIERS

Société Industrielle Oléole Sfaxienne Zitex « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabés, Km 2 Sfax

La société SIOS-ZITEX publie, ci-dessous ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mars 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes monsieur Souheil JAMOUSI.

SIOS ZITEX

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		9 335 449	9 223 569
Immobilisations incorporelles	3.1	35 729	32 635
Amortissements		33 080	32 635
		2 650	-
Immobilisations corporelles	3.2	6 340 307	6 233 509
Amortissements		5 522 433	5 513 171
		817 874	720 338
Immobilisations financières	3.3	9 156 424	9 143 674
Provisions		641 499	640 443
		8 514 925	8 503 231
Total des actifs non courants		9 335 449	9 223 569
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	475 303	339 245
Provisions		55 233	55 233
		420 070	284 012
Clients et comptes rattachés	3.5	824 304	886 836
Provisions		175 446	175 446
		648 858	711 390
Autres actifs courants	3.6	498 700	1 323 749
Provisions		3 148	3 148
		495 552	1 320 601
Placements et autres actifs financiers	3.7	601 089	1 088
Provisions		-	-
		601 089	1 088
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	163 418	128 350
Total des actifs courants		2 328 987	2 445 442
TOTAL DES ACTIFS		11 664 436	11 669 010

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SIOS ZITEX
BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés		7 787 020	7 854 529
Autres capitaux propres		-	-
<hr/>			
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	10 212 020	10 279 529
Résultat net de l'exercice		209 425	174 992
<hr/>			
Total des capitaux propres		10 421 445	10 454 520
<hr/>			
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Provisions pour risques et charges	3.10	180 200	80 200
		180 200	80 200
<hr/>			
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	186 437	244 429
Autres passifs courants	3.12	724 392	741 753
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	151 961	148 108
		1 062 791	1 134 290
<hr/>			
Total des passifs		1 242 991	1 214 490
<hr/>			
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 664 436	11 669 010

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
<u>Produits d'exploitation</u>		2 109 531	2 099 380
Revenus	4.1	2 088 233	1 973 657
Autres produits d'exploitation	4.2	21 298,5	125 723
<u>Charges d'exploitation</u>		1 947 135	1 976 371
Variation des stocks de produits finis et encours		6 000	1 726
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	907 960	916 760
Charges du personnel	4.4	479 878	638 637
Dotations aux amortissements	4.5	9 707	14 457
Dotations aux provisions	4.6	126 969	128 381
Autres charges d'exploitation	4.7	416 622	276 409
<u>Résultat d'exploitation</u>		162 396	123 009
Charges financières nettes	4.8	10 423	9 007
Produits des placements	4.9	27 894	58 671
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	33 972	6 606
		213 839	179 279
Impôts sur les sociétés	4.11	4 214	4 087
Contribution sociale de solidarité		200	200
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.12	209 425	174 992

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE DE SIOS ZITEX
ARRETE AU 30/09/2021 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

	30/09/2021	30/09/2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Encaissements reçus des clients	2 601 126	1 839 569
- Sommes versées/reçues des sociétés du groupe	445 880	54 303
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	- 435 672	- 517 455
- Sommes versées aux fournisseurs	- 1 530 738	- 1 276 213
- Sommes versées à l'Etat	- 181 883	- 110 840
- Intérêts payés	- 10 387	- 8 690
- Impôts sur les bénéfices	-	-
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	5.1 888 325	- 19 325
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 109 892	- 12 115
- DECAISS/ENCAISS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES	1 000	
- DECAISS./ENCAISS. PROVENANT DE L'ACQUISIT./CESSION DE PLACEMENTS	600 000	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIERES	-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	5.2 - 708 892	- 12 115
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- ENCAISS.PROVENANT DE L' EMISSION D'ACTIONS		
- DIVIDENDES DISTRIBUES	- 234 325	- 71 959
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	86 107	178
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		6 786
- REMBOURSEMENT D'EMPRUTS		
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	5.3 - 148 218	- 64 995
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>		
VARIATION DE TRESORERIE	31 214,941	- 96 435
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	- 19 758	76 678
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	11 457	- 19 758

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2021

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960 Son capital s'élève au 30 Septembre 2021 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive.

Sur le plan fiscal la société est soumise aux règles de droit commun Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements

L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Unités monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais tels que les frais de transit les frais de livraison et les frais d'installation.

Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement

Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants :

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

2.4 Stocks

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote des frais directs et indirects rattachés à la production

3. NOTES SUR LE BILAN

Actifs

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Logiciels informatiques	35 729	32 635
Amortissement cumulés	33 080	32 635
Total	<u>2 650</u>	<u>-</u>

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubriques s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Terrains	661 643	661 643
Constructions et aménagements de construction	1 368 381	1 368 381
Matériels Industriel	3 214 512	3 108 184
Outillage industriel	168 249	168 249
Station d'épuration des eaux	226 904	226 904
Matériels de transport	278 509	278 509
Installations générales	186 753	186 753
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	54 080	54 080
Matériels informatiques	43 467	42 998
Divers équipements	14 502	14 502
Total brut	<u>6 340 307</u>	<u>6 233 509</u>
Amortissements cumulés	5 522 433	5 513 171
Total net	<u>817 874</u>	<u>720 338</u>

3.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Titres de participation (*)	9 129 794	9 129 794
Obligations	-	1 000
Prêts au personnel	24 950	11 200
Dépôts et cautionnements	1 680	1 680
Total brut	<u>9 156 424</u>	<u>9 143 674</u>
Provisions sur titres de participations	641 499	640 443
Total net	<u>8 514 925</u>	<u>8 503 231</u>

(*) Détail des titres de participations

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
ACTIONS AGROZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	2 260 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	1 399 000	1 399 000
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUILE	699 500	699 500
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
Autres participations	104 599	104 599
	9 129 794	9 129 794

3.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Pièces de rechanges	423 562	255 277
Matières consommables	51 742	77 968
Produits finis et encours	-	6 000
Total brut	475 303	339 245
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
Total net	420 070	284 012

3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Clients ordinaires	648 858	711 390
Clients douteux	175 446	175 446
Total brut	824 304	886 836
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 446	175 446
Total net	648 858	711 390

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Comptes d'Etat débiteurs	440 788	338 683
Fournisseurs débiteurs	12 241	10 321
Comptes de régularisation	40 671	468 940
Comptes courants des Sociétés de groupe (*)	5 000	505 806
Total brut	498 700	1 323 749

(*) Détail des comptes courants sociétés du groupe

Comptes courants AGRO ZITEX	5 000	155 054
Comptes courants SIOS DISTRIBUTION	-	111
Comptes courants AGRO EXPORT	-	350 000
Comptes courants OLI ZITEX	-	641
	5 000	505 806

3.7 Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Billets de trésor	600 000	-
Actions SICAV	1 050	1 049
Autres	39	39
Total brut	601 089	1 088
Provisions pour dépréciations des placements	-	-
Total net	601 089	1 088

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Chèques à encaisser	162 713	127 980
Banques	-	-
Caisse	705	370
Total brut	163 418	128 350

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2021 à 10 421 445 DT contre 10 454 520DT au 30 Septembre 2021. L'évolution de chaque rubrique est détaillée en annexe 2.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30 septembre 2021 se détaillent ainsi:

Fonds propres figurant au bilan clos au 30-09-2021	30/09/2021
RESERVE LEGALE	242 500
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	5 145 801
AUTRES RESERVES	1 053 980
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	7 729 903

3.10 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 Septembre 2021 à 180 200 DT et qui correspondent à des risques généraux.

3.11 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Fournisseurs d'exploitation	172 706	222 542
Fournisseurs, effets à payer	13 732	21 887
Total	186 437	244 429

3.12 Autres passifs courants :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Personnel et comptes rattachés	66 649	93 692
Etat, impôts et taxes	15 784	15 244
Créditeurs divers (*)	602 853	608 600
Comptes de régularisation	39 105	24 216
Total	724 392	741 753

(*) Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Dividendes à payer	429 579	401 178
CNSS	26 287	54 515
Autres	146 987	152 907
Total	602 853	608 600

3.13 Concours bancaires et autres passifs financiers:

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	-	-
Banques	151 961	148 108
Total	151 961	148 108

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Revenus d'exploitation	1 863 147	1 835 724
Transport et autres revenus	246 384	263 656
Total	2 109 531	2 099 380

4.2 Autres produits d'exploitation:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	-	-
Jetons de présence reçus	5 000	5 000
Subventions d'exploitation	11 074,00	-
Produits divers	5 225	120 723
Total	21 299	125 723

4.3 Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Achats matières consommables	167 643	205 189
Achats Pièces de rechange	107 000	41 726
Electricité, Eaux et Gaz naturel	644 151	660 488
Autres Achats	157 451	25 049
Variations des Stocks	- 168 284	- 15 691
Total	907 960	916 760

4.4 Charges de personnel:

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2021 à 479 878 DT contre 638 637 DT au 30 Septembre 2020.

4.5 Dotations aux amortissements:

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 9 707 DT contre 14 457 DT au 30 Septembre 2020.

4.6 Dotations aux provisions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Provisions pour dépréciation des titres de participations	26 969	128 381
Provisions pour risque et charges (*)	100 000	-
Total	126 969	128 381

(*) Il s'agit d'une estimations des travaux de génie civile à entreprendre pour la réparation des bâtiments de l'unité de raffinage et des charges inhérentes aux licenciements programmés.

4.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Entretiens et réparations	110 451	72 470
Assurances	9 205	8 150
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	70 113	46 895
Frais de transport et de transit	105 881	81 309
Commissions bancaires	2 621	1 293
Impôts et taxes	13 181	14 233
Jetons de présence	17 500	17 500
Autres	87 670	34 558
Total	416 622	276 409

4.8 Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Intérêts des crédits bancaires	-	-
Intérêts des comptes courants	8 188	9 008
Intérêts sur dettes sociétés du groupe	-	-
Pertes de changes	2 235	-
Gains de changes	-	1
Total	10 423	9 007

4.9 Produits des placements :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Dividendes reçus	53	-
Revenus/ titres	19 776	147
Intérêts sur créances sociétés du groupe	8 065	58 525
Total	27 894	58 671

4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Reprises sur provisions (*)	25 914	-
Gains exceptionnels nets	8 059	6 606
	<u>33 972</u>	<u>6 606</u>

(*) La situation nette comptable de la société Africane d'huile, positivement affectée suite à la réalisation d'un résultat bénéficiaire

4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 25%.

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2021 à 4 214 DT contre 4 087 DT au 30 Septembre 2020.

Amortissements réputés différés en périodes déficitaires et déficits reportables

Exercice	Résultat fiscal déficitaire	Amortissements réputés différés	Déficits reportables (reliquat)
2014-2015	297 899,846	120 479,785	
2015-2016	527 082,113	58 346,910	
2016-2017	199 401,270	28 537,594	
2017-2018	140 178,706	16 521,010	
2018-2019	253 510,201	16 722,326	215 350,258
2019-2020	175 641,800	14 457,232	161 184,568

4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2021 s'élève à un bénéfice de **209 425** dinars contre un bénéfice de **174 992** dinars au 30 septembre 2020.

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux d'exploitation :

*** Encaissements reçus des clients**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Encaissements reçus des clients	2 601 126	1 839 569
Total	<u>2 601 126</u>	<u>1 839 569</u>

***Sommes versées aux fournisseurs**

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Sommes versées aux fournisseurs	1 530 738	1 276 213
Total	<u>1 530 738</u>	<u>1 276 213</u>

*** Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Salaires et compléments de salaires versés	311 603	405 222
Déclarations Sociales payées	124 069	112 233
Total	<u>435 672</u>	<u>517 455</u>

*** Sommes versées à l'Etat**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Etats impôts et taxes payés	181 883	110 840
Total	181 883	110 840

5.2 Flux d'investissement :

*** Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Batiments	-	-
Matériels pour raffinage	106 329	7 623
Autres investissements	3 564	4 492
Total	109 892	12 115

5.3 Flux de financement :

*** Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par les assemblées générales qui ont été distribués aux actionnaires.

*** Dividendes encaissés**

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>
Dividendes encaissés	86 107	178
	86 107	178

6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

6.1 Ventes :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalise un montant de 5000 Dinars et concerne un lot de ferraille vendu à la société AGRO-ZITEX .

6.2 Achats :

Les achats réalisés au cours de cet exercice auprès des sociétés du groupe totalisent un montant de 117 258 Dinars et comprennent la mise à disposition de personnel de la société AGRO EXPORT des prestations de raffinage auprès de la société AGRO ZITEX, et divers autres achats auprès des sociétés AGRO ZITEX et l'AFRICAINNE D'HUILE.

6.3 Dividendes :

Au cours de cet exercice, la société n'a pas bénéficié de dividendes auprès des sociétés du groupe.

6.3 Intérêts sur créances sociétés du groupe :

Au cours de l'exercice, la société a bénéficié de produits financiers de 8 065 Dinars représentant des intérêts en rémunération des comptes courants débiteurs des sociétés de groupe.

7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS POSTERIEURES A LA DATE DE CLOTURE

La société n'a pas d'engagement hors bilan .

SIOS ZITEX
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2021

(En Dinars Tunisiens)

	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENT			VCN	
	30/09/2020	Acquisitions	Cession et Mise au rebut ou reclassement	30/09/2021	30/09/2020	Régularisations Dotations		30/09/2021
Immobilisations incorporelles	32 635	3 095	-	35 729	32 635	445	33 080	2 650
Logiciels informatiques	32 635	3 095	-	35 729	32 635	445	33 080	3 095
Immobilisations corporelles	6 233 509	106 798	-	6 233 509	5 513 171	9 262	5 522 433	711 076
Terrains	661 643	-	-	661 643	-	-	-	661 643
Constructions et Aménagement	1 368 381	-	-	1 368 381	1 366 072	159	1 366 231	2 150
Matériels et Outillages Industriels	3 276 433	106 329	-	3 276 433	3 251 965	3 997	3 255 962	20 471
Station d'épuration des eaux	226 904	-	-	226 904	226 904	-	226 904	-
Matériel de transport	278 509	-	-	278 509	278 509	-	278 509	-
Installation Gaz Naturel	123 306	-	-	123 306	123 306	-	123 306	-
Agencements, aménagement et ins	186 753,175	-	-	186 753	163 696	4 194	167 890	18 863
Equipement de bureau	54 080	-	-	54 080	53 600	32	53 632	448
Matériels Informatiques	42 998	469	-	42 998	42 696	91	42 787	211
Divers Equipements	14 502	-	-	14 502	6 423	788	7 211	7 291
Total	6 266 144	109 892	-	6 269 239	5 545 806	9 707	5 555 512	713 726

SIOS ZITEX**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2021**

(En Dinars Tunisiens)

RUBRIQUE	30/09/2020	Affectation réserve légale	Affectation réserve extra ordinaire	Intégration report à nouveau	Subventions reçues	Affectation dividendes distribués	Réduction du capital par annulation d'actions propres	Résultat de l'exercice	Amort. de la subvention	30/09/2021
Capital social	2 425 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 425 000
Réserve légale	242 500	-	-	-	-	-	-	-	-	242 500
Réserve Extraordinaires	5 145 801	-	-	-	-	-	-	-	-	5 145 801
Autres réserves	1 296 480	-	-	-	-	- 242 500	-	-	-	1 053 980
Réserves de réévaluation	1 287 622	-	-	-	-	-	-	-	-	1 287 622
Résultats reportés	- 117 875	-	-	174 992	-	-	-	-	-	57 117
Résultats de l'exercice	174 992	-	-	- 174 992	-	-	-	209 425	-	209 425
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10 454 520	-	-	0	-	- 242 500	-	209 425	-	10 421 445

SIOS ZITEX

ETAT DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2020 (En Dinars Tunisiens)

État des soldes intermédiaires de gestion				
	29/09/2021	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018
Ventes de marchandises				
Coût d'achat des marchandises vendues				
Marge commerciale	-	-	-	-
Production vendue	2 088 233	1 973 657	1 868 791	1 137 840
Production stockée (ou déstockage)	(6 000)	(1 726)	(25 467)	24 267
Production immobilisée				
Production de l'exercice	2 082 233	1 971 931	1 843 324	1 162 107
Achats consommés	(907 960)	(916 760)	(902 364)	(564 379)
Marge sur coût matières	1 174 272	1 055 171	940 960	597 728
Subventions d'exploitation	-	-	-	33 769
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	(15 220)
Charges de personnel	(479 878)	(638 637)	(473 849)	(410 614)
Excédent brut d'exploitation	694 394	416 534	467 111	205 663
Autres produits	21 299	125 723	10 000	15 002
Dotations aux amortissements et aux provisions	(136 675)	(142 839)	(42 692)	(54 568)
Autres charges	(416 622)	(276 409)	(296 016)	(240 526)
Résultat d'exploitation	162 396	123 009	138 403	(74 428)
Produits financiers	27 894	58 671	143 947	51 457
Charges financières	(10 423)	(9 007)	(12 111)	(4 593)
Résultat courant avant impôts	179 866	172 673	270 240	(27 563)
Produits exceptionnels	33 972	6 606	4 545	22 681
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel	213 839	179 279	274 785	(4 882)
Impôts sur les bénéfices	(4 414)	(4 287)	(3 943)	(2 483)
Résultat de l'exercice	209 425	174 992	270 842	(7 366)

التقرير العام لمراقب الحسابات

السنة المالية 2021/2021

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات التي أوكلت إلينا من طرف الجلسة العامة العادية المنتهية بتاريخ 11 جويلية 2020، يشرفنا مدكم بتقريرنا العام المتعلق بحسابات السنة المالية 2021/2020 الممتدة من غرة أكتوبر 2020 إلى غاية 30 سبتمبر 2021.

1. إبداء الرأي

تنفيذا للمهمة الموكلة لنا، قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية للشركة الصناعية للزيت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2021/2020 والمعدة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

على ضوء العنايات المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديرنا، فإن القوائم المالية للشركة الصناعية للزيت بصفاقس، الملحقة بتقريرنا، تعبر بعدالة ووضوح في كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2021، ونتيجة نشاطها وتدفعاتها النقدية لسنة 2021/2020، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد حسب الإطار القانوني التونسي.

2. أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق والمراجعة وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبقة في تونس. وقد وقع التوضيح لاحقاً ضمن هذا التقرير، لمسؤولياتنا وفقاً لهذه المعايير، ضمن فقرة مسؤولية المدقق حول تدقيق البيانات المالية.

نحن مستقلين عن الشركة وفقاً لمتطلبات المعايير الدولية للسلوك الأخلاقي للمحاسبين حسب "دليل قواعد السلوك الأخلاقي للمحاسبين المهنيين"، ذات الصلة بتدقيقنا للبيانات المالية، وقد أوفينا بمسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لتلك المتطلبات.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساساً معقولاً وملائماً لإبداء رأينا.

3. شكّ جوهرى حول الاستمرارية

دون المساس من الرأى المبدى أعلاه، يجدر توجيه العناية إلى وجود شكّ جوهرى حول الاستمرارية، مبني على التقلص المشهود من خلال مقارنة زمنية، في حجم نشاط الشركة لتكرير الزيوت النباتية المدعمة، والراجع أساساً إلى نظام الحصص المعتمد من طرف الديوان الوطني للزيت. الشيء الذي يحتم في صورة عدم وجود حلول تضمن الاستمرارية العادية للنشاط، احتساب كلفة تسريح العملة واحتساب القيم المحاسبية المترسبة للمعدات والمخزونات وما لا يمكن استرداده أو تميمه. من ناحية أخرى، وباعتبار التداعيات المتراكمة للجائحة الوبائية كوفيد 19، ونظراً لعدم توفّر استشرافات قطاعية دقيقة تخصّ التبعات الاقتصادية الممكنة، لم يتسنى تقدير مدى تأثير ذلك على الوضعية المذكورة أعلاه.

4. التحقّق من صحّة المعطيات التي تخصّ حسابات الشركة المضمّنة بتقرير التصريف

امثالاً لمقتضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تحقّقنا من صحّة المعلومات التي تخصّ حسابات الشركة لسنة 2021/2020، والمضمّنة بتقرير مجلس الإدارة، ممّا لا يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصّة.

5. مسؤوليات الإدارة والأشخاص المسؤولين عن الحوكمة، عن البيانات الماليّة

إنّ مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض البيانات الماليّة عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً للقانون وللمعايير الدوليّة للتقارير المالية، وعن الرقابة الداخلية التي تعتبرها الإدارة ضرورية لتمكّنها من إعداد بيانات مألّية خالية من أخطاء جوهرية، سواء كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ. عند إعداد البيانات الماليّة، يكون مجلس الإدارة مسؤول عن تقييم قدرة الشركة على الاستمرار والإفصاح، عندما ينطبق ذلك، عن أمور تتعلق بالاستمرارية واستخدام أساس الاستمرارية المحاسبي، ما لم تكن هناك نيّة لتصفية الشركة أو إيقاف أعمالها أو لا يوجد بديلاً واقعياً غير ذلك. إنّ الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة هم المسؤولين على الإشراف على عمليّة التّقارير الماليّة.

6. مسؤوليّة المدقّق حول تدقيق البيانات الماليّة

إنّ أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت البيانات المالية ككلّ خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وتحرير تقريرنا المتضمّن لرأينا. إنّ التأكيد المعقول هو مستوى عالٍ من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأنّ التدقيق الذي تمّ القيام به، وفقاً للمعايير الدوليّة للتدقيق، سيكتشف دائماً أي خطأ جوهريّ، إن وجد.

إنّ الاخطاء يمكن أن تنشأ من الاحتيال أو الخطأ، وتعتبر جوهرية إذا كانت، بشكل فردي أو إجمالي، لها إمكانية التأثير بشكل معقول على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل المستخدمين، على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً للمعايير الدولية للتدقيق، نقوم بممارسة الاجتهاد المهني والمحافظة على تطبيق مبدأ الشك المهني خلال التدقيق، بالإضافة الى:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية، سواءً كانت ناشئة عن الغش أو عن الخطأ، وكذلك تصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق مستجيبة لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة لتوفر أساساً لرأينا. إنّ خطر عدم اكتشاف الإخطاء الجوهرية الناتجة عن الغش أعلى من الخطر الناتج عن الخطأ، حيث أن الغش قد يشمل على التواطؤ، التزوير، الحذف المتعمد، سوء التمثيل أو تجاوز للرقابة الداخلية.

- الحصول على فهم للرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق لغايات تصميم إجراءات تدقيق مناسبة حسب الظروف، وليس لغرض إبداء رأي حول فعالية الرقابة الداخلية في الشركة.

- تقييم ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية والإيضاحات ذات العلاقة المعدة من قبل الإدارة.

- الاستنتاج حول ملائمة استخدام الإدارة لأساس الاستمرارية المحاسبي وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، فيما إذا كان هنالك وجود لعدم تيقن جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكاً جوهرياً حول قدرة الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة. إذا استنتجنا عدم وجود تيقن جوهري، فإننا مطالبون بلفت الانتباه في تقرير تدقيقنا إلى الإيضاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، وإذا كان الإفصاح عن هذه المعلومات غير ملائم، فسنقوم بتعديل رأينا.

إنّ استنتاجاتنا تعتمد على أدلة التّدقيق التي تم الحصول عليها حتى تاريخ تقرير تدقيقنا. ومع ذلك، فإنّه من الممكن أن تتسبب أحداث أو ظروف مستقبلية في توقف الشركة على الاستمرار كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشّكل والمحتوى للبيانات الماليّة بما فيها الإفصاحات وفيما إذا كانت البيانات الماليّة تمثّل المعاملات والأحداث بشكل يحقق العرض العادل.

لقد تواصلنا مع الأشخاص المسؤولين عن الحوكمة بخصوص نطاق وتوقيت التدقيق المخطط له وملاحظات التدقيق الهامة، بما في ذلك أيّة نقاط ضعف هامة في الرقابة الداخلية التي تم تحديدها خلال تدقيقنا.

7. تقرير حول المتطلبات القانونيّة والترتيبيّة الأخرى

1-7- تطبيقا للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994، ولفقرة الثّانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجاريّة، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخليّة. وتم تقديم، ضمن تقرير منفرد، ملاحظاتنا وتوصياتنا المتعلقة بالإجراءات الإداريّة والمالية والمحاسبيّة والمعلوماتية إلى مجلس الإدارة.

2-7- تمسك الشركة بنفسها حسابات للأسهم التي تصدرها طبقا للتشريع الجاري به العمل.

أريانة، في غرة مارس 2022

مراقب الحسابات

سهيل الجمّوسى

التقرير المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والخاصة بالسنة المالية 2021/2020

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

نقدّم إليكم التقرير الخاص بالاتفاقات المنصوص عليها عملاً بالفصول 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات أو العمليات، وكذلك عرضها الصحيح والسليم في القوائم المالية. هذا ويجدر التذكير أنّه ليس من مهامنا البحث بصفة خاصة عن الوجود المحتمل لمثل هذه الاتفاقيات أو العمليات ولكنه يتعين علينا أن نعلمكم بخصائصها وشروطها الأساسية دون الحاجة إلى إبداء رأي حول جدواها وسلامة أسسها، وذلك على أساس المعلومات التي وقع مدنا بها من طرف الهياكل المختصة بالشركة وتلك التي تم التعرف عليها من خلال إجراءات التدقيق التي وقع القيام بها.

وبناءً على ما وقع إعلاننا به من طرف الهياكل المختصة، وأطلعنا على محاضر اجتماعات مجلس الإدارة، تبين لنا أنّه وقع الترخيص في الحسابات الجارية والاتفاقات المبرمة، كما يلي:

1. عمليات مع الإدارة العامة وأعضاء المجلس:

1-1- وفقاً لقرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 29 ماي 2021 تمّ تسجيل بدل الحضور بقيمة صافية بلغت 2 000 دينار لكل عضو.

2-1- تَضَمَّنَت المُوازَنَةُ تَقْيِيدَ مَنحَةِ الإِمضَاءِ المَزْدُوجِ عَن سَنَةِ 2021/2020 لِعَضْوِ المَجْلِسِ السَّيِّدِ مَنصَفِ بوشكوة بِقِيَمَةٍ صَافِيَةٍ بَلَغَت 6 000 دِينَارٍ، وَذَلِكَ تَنفِيذًا لِقَرَارِ الجَلِيسَةِ العَامَّةِ.

4-1- تَمَّ تَقْيِيدَ مَبْلَغِ 10 000 دِينَارٍ بِعَنوَانِ مَنحِ بَدَلِ حَضُورِ لأَعضَاءِ المَجْلِسِ الِذِينَ وَقَعَ تَكْلِيفُهُم بِتَمثِيلِ الشَّرْكَةِ فِي اجْتِمَاعَاتِ مَجْلِسِ إِدَارَةِ شَرْكَةِ أَقْرُوزِيَتَاكْسِ خَلَالِ سَنَوَاتِ 2015، 2016، 2017 وَ 2018.

3-1- تَحَصَّلَتِ المَدِيرَةُ عَامَّةٌ لِّلشَّرْكَةِ عَلى مَرْتَبَاتِ بَلَغَ مَقْدَارُهَا السَّنَوِي الصَّافِي 41 487 دِينَارٍ مَعَ زِيَادَةِ بَدَلِ البِنزِينَ وَالهَاتِفِ، بِقِيَمَةِ 100 دِينَارٍ شَهْرِيًّا.

2. تَقْيِيدَاتِ مَحَاسِبِيَّةٍ تَهَمُّ شَرَكَاتِ المَجْمَعِ بِتَارِيخِ 30 سِبْتَمْبَرِ 2021:

1-2- وَقَعَ تَقْيِيدَ بِحَسَابِ "إِيرَادَاتِ مَرْتَقِبَةٍ" مَبْلَغِ قَدْرِهِ 8 065 دِينَارٍ وَالمَتَمَثِّلِ فِي الفَوَائِدِ المَالِيَّةِ لَشَرَكَاتِ مَنتَمِيَةٍ إِلَى المَجْمَعِ وَالتِّي وَقَعَ احْتِسَابُهَا بِنِسْبَةِ 8% سَنَوِيًّا.

2-2- خَلَالِ السَّنَةِ المَحَاسِبِيَّةِ 2021/2020 بَلَغَت جَمَلَةُ التَّقْيِيدَاتِ المَدِينَةِ بِالحَسَابَاتِ الجَارِيَةِ لَشَرَكَاتِ المَجْمَعِ 122 273 دِينَارٍ وَالدَّائِنَةُ 730 843 دِينَارٍ، مَعَ رَصِيدِ إِجْمَالِي عِنْدِ الإِفْتِتَاحِ مَدِينِ بِقِيَمَةِ 505 806 دِينَارٍ، لِيَكُونَ الرَصِيدُ الإِجْمَالِي عِنْدَ الإِخْتِتَامِ مَدِينًا بِقِيَمَةِ 5 000 دِينَارٍ.

3-2- تَحَصَّلَتِ الشَّرْكَةُ عَلى بَدَلِ الحَضُورِ بِعَنوَانِ السَّنَةِ المَحَاسِبِيَّةِ 2020/2019 وَذَلِكَ بِقِيَمَةِ 5 000 دِينَارٍ، بِصِفَتِهَا عَضْوًا لِمَجْلِسِ إِدَارَةِ شَرْكَةِ "أَقْرُوزِيَتَاكْسِ" المَنتَمِيَةِ لِمَجْمَعِ.

أريانة، في غرة مارس 2022

مراقب الحسابات

سهيل الجموسي

FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 66.692.561 DT, un actif net de 65.361.874 DT et un résultat net bénéficiaire de 2.525.836 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (IS As) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP

OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (IS As) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce

que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

Autres obligations légales et réglementations

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières totalisent 88,27% de l'actif total au 31 décembre 2021.

Nous signalons également que le « FCP OPTIMA » détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2021, des titres émis par des OPCVM qui représentent 17,62% de son actif net arrêté à la même date, soit 12,62% en dépassement du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 21 février 2022

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
Au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		58 868 629	49 614 641
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	58 868 629	49 614 641
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		7 823 773	13 343 906
a - Placements monétaires	3.2	6 856 532	6 982 074
b - Disponibilités	3.3	967 241	6 361 832
AC 3 - Créances d'exploitation		159	159
a - Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		66 692 561	62 958 706
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	98 784	93 487
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	1 231 903	29 182
TOTAL PASSIF		1 330 687	122 669
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	62 926 085	61 681 676
CP 2 - Sommes distribuables		2 435 789	1 154 361
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 435 789	1 154 361
ACTIF NET		65 361 874	62 836 038
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 692 561	62 958 706

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
	Notes		
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	2 492 501	1 144 782
a - Dividendes		2 492 501	1 144 782
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	397 368	460 198
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 889 869	1 604 980
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-385 458	-368 726
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 504 411	1 236 254
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-68 622	-81 893
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 435 789	1 154 361
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 435 789	1 154 361
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-977 156	-3 810 460
* +/- values réalisées sur cessions de titres		1 116 529	464 870
* Frais de négociation de titres		-49 326	-41 434
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	2 525 836	-2 232 663

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	2 435 789	1 154 361
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-977 156	-3 810 460
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	1 116 529	464 870
d - Frais de négociation de titres	-49 326	-41 434
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits d'entrée	-	-
b - Rachats		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 525 836	-2 232 663
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT	2 525 836	-2 232 663
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	62 836 038	65 068 647
b - En fin d'exercice	65 361 874	62 836 038
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	130,724	125,672
TAUX DE RENDEMENT	4,02%	-3,43%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2021 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
TOTAL	500 000	50 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du « FCP OPTIMA » ont été arrêtés, au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou moins- potentielles	% de l'Actif	% de net	% du Capit l'ème
Actions cotées :		57 547 198	47 350 882	-10 196 316	71,00	72,44	-
- BNA	508 644	5 543 036	3 967 932	-1 575 104	5,95	6,07	0,008
- BIAT	16 553	997 461	980 335	-17 126	1,47	1,50	0,000
- ATTIJARI BANK	100 500	3 617 748	3 056 607	-561 141	4,58	4,68	0,002
- UIB	133 227	2 762 440	2 089 666	-672 774	3,13	3,20	0,004
- BH	350 331	5 032 360	3 289 958	-1 742 402	4,93	5,03	0,007
- ATB	150 000	638 052	343 500	-294 552	0,52	0,53	0,002
- STB	1 151 042	9 190 117	3 392 121	-5 797 996	5,09	5,19	0,007
- BT	180 376	1 215 714	990 264	-225 450	1,48	1,52	0,001
- TUNIS-RE	441 890	3 517 494	3 094 114	-423 380	4,64	4,73	0,022
-BH ASSURANCES	35 112	863 692	1 667 820	804 128	2,50	2,55	0,013
- EURO-CYCLES	70 000	1 607 278	2 244 340	637 062	3,37	3,43	0,008
- SAH	361 340	4 030 220	4 020 992	-9 228	6,03	6,15	0,006
- SOMOCER	250 401	460 738	210 337	-250 401	0,32	0,32	0,006
- SOTUVER	220 945	1 358 331	1 611 131	252 800	2,42	2,46	0,007
- TPR	284 970	1 228 446	1 225 371	-3 075	1,84	1,87	0,006
- CARTHAGE CEMENT	150 000	334 500	198 150	-136 350	0,30	0,30	0,000
- ONE TECH HOLDING	300 000	2 662 635	2 601 300	-61 335	3,90	3,98	0,004
- MODERN LEASING	87 500	441 958	126 875	-315 083	0,19	0,19	0,013
- HANNIBAL LEASE	24 564	144 021	71 481	-72 540	0,11	0,11	0,002
- ATL	499 999	1 380 758	909 998	-470 760	1,36	1,39	0,015
- SIMPAR	15 402	638 435	549 343	-89 092	0,82	0,84	0,014
- ESSOUKNA	65 000	435 737	119 665	-316 072	0,18	0,18	0,013
- CITY CARS	49 283	439 541	538 367	98 826	0,81	0,82	0,003
- UNIMED	99 966	949 032	735 450	-213 582	1,10	1,13	0,003
- SFBT	200 000	2 029 389	3 641 800	1 612 411	5,46	5,57	0,001
- DELICE HOLDING	44 140	642 841	659 452	16 611	0,99	1,01	0,001
- MAGHREBIA	10 000	555 000	638 830	83 830	0,96	0,98	0,002
- POULINA GH HOLDING	112 871	1 378 728	1 285 826	-92 902	1,93	1,97	0,001
- TUNISAIR	401 000	324 319	228 570	-95 749	0,34	0,35	0,004
- TEL NET HOLDING	12 000	104 200	99 360	-4 840	0,15	0,15	0,001
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	-
- STAR	4 040	541 423	492 840	-48 583	0,74	0,75	0,002

- SOTRAPIL	88 588	1 150 900	1 137 913	-12 987	1,71	1,74	0,021
- SOTIPAPIER S.A.	199 995	1 116 293	1 131 172	14 879	1,70	1,73	0,007
Titres OPCVM :		11 571 024	11 517 727	-53 297	17,27	17,62	-
- SICAV BHO	37 321	3 911 244	3 886 833	-24 411	5,83	5,95	-
- SICAV L'EPARGNANT	36 979	3 883 160	3 871 368	-11 792	5,80	5,92	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	35 310	3 776 620	3 759 526	-17 094	5,64	5,75	-
Droits :		28	20	-8	-	-	-
- BNA DA 1/55 150419	48	11	-	-11	-	-	-
- SIAME DA 160721	3	1	-	-1	-	-	-
- SFB19	4	16	20	4	-	-	-
Total en Dinars		69 118 250	58 868 629	-10 249 621	88,27	90,07	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	8 070 809
OPCVM	11 784 573
Entrées de titres (conversion de droits...)	2 404 996
Total en Dinars	22 260 378

▪ **Sorties du portefeuille :**

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	6 334 238	7 440 465	1 106 227
OPCVM	3 290 000	3 300 303	10 303
Sorties de titres (détachement de droits...)	2 404 996	-	-
Total en Dinars	12 029 234	10 740 768	1 116 530

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Certificats de dépôt	7 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-195 638	-21 089
Intérêts courus sur certificats de dépôt	52 170	3 163
Total en Dinars	6 856 532	6 982 074

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
CD141121/130522 BH	6	7,24%	180 J	2 916 155	2 938 514	4,41
CD141121/130522 BNA	4	7,24%	180 J	1 944 103	1 959 009	2,94
CD141121/130522 STB	4	7,24%	180 J	1 944 103	1 959 009	2,94
Total en Dinars				6 804 361	6 856 532	10,29

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Compte courant de gestion	967 241	479 057
Sommes à l'encaissement	-	6 468 956
Sommes à régler	-	-586 181
Total en Dinars	967 241	6 361 832

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	32 928	31 162
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	32 928	31 162
Dépositaire (STB Bank)	32 928	31 163
Total en Dinars	98 784	93 487

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Honoraires à payer(*)	14 063	23 881
Conseil du Marché Financier (CMF)	5 481	5 301
Rachat en bourse	1 212 359	-
Total en Dinars	1 231 903	29 182

(*) Voir Note 4.4 ci-après.

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital au début de l'exercice :	61 681 676	62 487 811
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 681 676	12 487 812
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	62 926 085	61 681 676
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 836 038	15 068 700
-Frais de négociation de titres	-49 326	-41 434
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	-977 156	-3 810 460
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 116 529	464 870
-Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTE N°4RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	1 884 135	606 408
Revenus des titres OPCVM	608 366	538 374
Revenus des bons du Trésor	-	-
Total en Dinars	2 492 501	1 144 782

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des certificats de dépôt	397 368	460 188
Revenus des placements à terme	-	10
Total en Dinars	397 368	460 198

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	256 972	245 818
Rémunération du Dépositaire	128 486	122 908
Total en Dinars	385 458	368 726

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Redevance CMF	64 243	61 454
Honoraires (*)	4 246	19 801
Impôts et taxes	105	120
Autres (frais de publication CMF...)	28	518
Total en Dinars	68 622	81 893

(*) L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2021 devrait se faire sur la base des honoraires de l'exercice 2020. Toutefois, une erreur s'est produite dans le calcul quotidien des honoraires de l'exercice 2020 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné une majoration du passif comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 9.818 DT. Afin de régulariser cette situation, l'abonnement des honoraires d'audit de l'exercice 2021 par le système d'information de gestion a été minoré pour le même montant, ce qui a eu pour effet de majorer la valeur liquidative de 0,020 DT au 31 décembre 2021.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	2 435 789	1 154 361
Résultat non distribuable (*)	90 047	-3 387 024
Total en Dinars	2 525 836	-2 232 663

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</i>	-977 156	-3 810 460
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	1 116 529	464 870
<i>Frais de négociation de titres</i>	-49 326	-41 434
Total en Dinars	90 047	-3 387 024

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	5,780	3,210	6,086	5,200	4,617
Charges de gestion des placements	-0,771	-0,737	-0,758	-0,782	- 0,694
Revenu net des placements	5,009	2,473	5,328	4,418	3,923
Autres charges	-0,137	-0,164	-0,166	-0,168	- 0,140
Résultat d'exploitation	4,872	2,309	5,162	4,250	3,783
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	4,872	2,309	5,162	4,250	3,783
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1,954	-7,621	-0,884	1,921	5,711
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,233	0,930	-1,647	1,840	0,471
Frais de négociation de titres	-0,099	-0,083	-0,085	-0,171	-0,116
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,180	-6,774	-2,616	3,591	6,066
Résultat net de l'exercice	5,052	-4,465	2,546	7,841	9,850
Résultat non distribuable de l'exercice	0,180	-6,774	-2,616	3,591	6,066
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,180	-6,774	-2,616	3,591	6,066
Valeur liquidative	130,724	125,672	130,137	127,592	119,751

5.2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,10%	0,13%	0,13%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	1,88%	4,09%	3,27%	3,27%

5.3 REMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du « FCP OPTIMA » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le « FCP OPTIMA ». Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du « FCP OPTIMA » ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP PROGRES OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX), nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de FCP PROGRES OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2021, ainsi que notre rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « FCP PROGRES OBLIGATAIRE », arrêtés au 31 Décembre 2021, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2021, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un actif net de 144 959 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 251 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP PROGRES OBLIGATAIRE ainsi que sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si,

à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fond à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au conseil d'administration du gestionnaire du fonds commun de placement. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP PROGRES OBLIGATAIRE sont employés, à la date du 31 Décembre 2021, à raison de :

- 0 % en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 100% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 80% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Tunis le, 15 Février 2022
Le Commissaire aux comptes :
CMC-DFK INTERNATIONAL
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>0</u>	<u>125 290</u>
. Actions et Droits rattachés		0	125 290
. Titres OPCVM		0	0
. Obligations		0	0
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>152 760</u>	<u>33 055</u>
. Placements à terme		150 428	31 160
. Disponibilités		2 332	1 895
Créances d'exploitation		-	-
. Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
. Autres Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		152 760	158 345
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	620	684
Autres créditeurs divers	7	7 181	7 629
Total passif		7 801	8 313
ACTIF NET			
Capital	8	144 708	145 641
. Capital en nominal		100 000	100 000
. Sommes non distribuables		44 708	45 641
Sommes distribuables:	9	251	4 392
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
. Résultat distribuable de l'exercice		251	5 326
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		0	-934
Actif net		144 959	150 033
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		152 760	158 345

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2021 au 31/12/2021
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31-12-2021	Exercice clos au 31-12-2020
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>1 179</u>	<u>9 536</u>
. Revenus des Actions		1179	391
. Revenus des obligations		0	9 145
Revenus des placements monétaires	11	<u>6 473</u>	<u>3 536</u>
. Revenus des placements à terme			
. Revenus des autres placements		6 473	3 536
Total des revenus des placements		7 651	13 072
Charges de gestion des placements	12	-1 605	-1 907
Revenus nets des placements		6 046	11 165
Autres charges d'exploitation	13	-5 796	-5 839
RESULTAT D'EXPLOITATION		251	5 326
Régularisation du résultat d'exploitation		0	-934
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		251	4 392
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	934
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-734	-23 466
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-65	17 126
Frais de négociation de titres		-133	-358
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-682	-1 372

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2021 au 31/12/2021
(Montants exprimés en Dinars)

	Exercice clos au 31-12-2021	Exercice clos au 31-12-2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-682	-1 372
Résultat d'exploitation	251	5 326
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-734	-23 466
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-65	17 126
Frais de négociation de titres	-133	-358
Distribution de dividendes	-4 392	-16 670
Transactions sur le capital	0	-247 590
Souscriptions		
. Capital	0	0
. Régularisation des sommes non distribuables	0	0
. Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
. Capital	0	-170 000
. Régularisation des sommes non distribuables	0	-76 656
. Régularisation des sommes distribuables	0	-934
Variation de l'actif net	-5 074	-265 631
ACTIF NET		
En début d'exercice	150 033	415 664
En fin d'exercice	144 959	150 033
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	1 000	2 700
En fin d'exercice	10 000	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	150,032	153,949
En fin d'exercice	14,495	150,032
Taux de rendement	-0,450%	1,466%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP PROGRES OBLIGATAIRE

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 Juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

La BNA-CAPITAUX, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de «BNAC PROGRES FCP» a obtenu l'agrément du CMF n°29-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP Mixte à FCP Obligataire et l'agrément du CMF n°30-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « FCP PROGRES OBLIGATAIRE ». Ces modifications entrent en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé :

- de modifier le mode d'affectation des résultats de «BNAC PROGRES FCP» qui devient un FCP de type capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2021.
- de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification entrera en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement FCP PROGRES OBLIGATAIRE, arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements :

a- Actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.
- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Autres placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, est nul contre 125 290 dinars au 31/12/2020.

Composition du portefeuille

A partir du 30 Décembre 2021, la BNAC PROGRES FCP devient un FCP obligataire, et investi de la manière suivante :

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission mis à jour	31 décembre 2021		
<ul style="list-style-type: none"> • Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État, • Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne. 	80%	30% à 50%	80,00%	0%	-80%
<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat; • Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie. 		Max 30%		0%	
Titres OPCVM Obligataires		Max 5%		0%	
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20%	20,00%	100%	+ 80%
Total	100%	100%	100%	100%	0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds FCP PROGRES OBLIGATAIRE au 31 Décembre 2021, présente des divergences par rapport à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du prospectus d'émission mis à jour et qui entre en vigueur à partir du 30 Décembre 2021.

- **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :**

ENTREES EN PORTEFEUILLE		Coût d'acquisition	
Actions et droits rattachés			0
Total en Dinars			0

SORTIES DE PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	124 556	124 491	-65
Total en Dinars	124 556	124 491	-65

Note 5 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2021 à 152 760 dinars contre 33 055 dinars au 31 Décembre 2020 et se détaillant comme suit :

Désignation	Durée	coût	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
COMPTES A TERME BNA				
Compte à terme au 09/03/2022 (au taux de 8,24%)	pour 100 jours	22 000	22 127	14,5%
Compte à terme au 28/03/2022 (au taux de 8,25%)	pour 100 jours	128 000	128 301	84,0%
DEPOTS A VUE				
Compte à vue BNA		2 332	2 332	1,5%
TOTAL		152 760	152 760	100%
Pourcentage par rapport au total des actifs				100%

NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Gestionnaire BNAC	292	300
Dépositaire	36	37
Distributeur	292	347
Total	620	684

NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Commissaire aux comptes	7 169	7 616
Conseil du Marché Financier (CMF)	12	13
Total en Dinars	7 181	7 629

NOTE N° 8 : CAPITAL

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Capital début d'exercice		
.Montant	100 000	270 000
.Nombre de parts	1000	2 700
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	-	-
.Nombre de parts	-	-
Rachats effectués		
.Montant	-	170 000
.Nombre de parts	-	1 700
Capital fin d'exercice		
.Montant	100 000	100 000
.Nombre de parts (*)	10 000	1000
.Nombre de porteurs de parts	7	7

(*)Le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Sommes non distribuables	-932	-83 354
i) Résultat non distribuable de l'exercice	<u>-932</u>	<u>- 6 698</u>
.Variation des plus ou moins-valuespotentielles sur titres	-734	-23 466
.Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-65	17 126
.Frais de négociation de titres	-133	-358
ii) Régularisation des sommes non distribuables	-	<u>-76656</u>
.Aux émissions	-	-
.Aux rachats	-	-76656
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	45 641	128 995
Capital en nominal	100 000	100 000
Total en Dinars	144 708	145 641

NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Sommes distribuables de l'exercice	251	4 392
Résultat distribuable de l'exercice	251	5 326
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	0	-934
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
Total en Dinars	251	4 392

NOTE N° 10: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Revenus des actions	1 179	391
. Dividendes	1 179	391
Revenus des obligations	0	9 145
. Intérêts courus	-	-
. Intérêts échus	-	9 145
Total en Dinars	1 179	9 536

NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Intérêts sur comptes à terme	6 453	3 259
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	20	278
Total en Dinars	6 473	3 536

NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Rémunération du gestionnaire (*)	1 167	1 387
Rémunération du dépositaire (**)	146	173
Rémunération des Distributeurs (***)	292	347
Total en Dinars	1 605	1 907

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable du Fonds.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. A partir du 30 Décembre 2021, les frais de distribution seront versés annuellement.

NOTE N° 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Redevance CMF	146	173
Rémunération du commissaire aux comptes	5 650	5 665
Total	5 796	5 839

NOTE N° 14 : DONNEES PAR PART

Libellé	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,765	13,072	24,786	7,211	6,732
Charges de gestion des placements	-0,161	-1,907	-4,749	-1,767	-1,594
• Revenu net des placements	0,605	11,165	20,037	5,444	5,139
Autres charges	-0,580	-5,839	-2,683	-0,615	-0,625
• Résultat d'exploitation	0,025	5,326	17,355	4,829	4,514
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,934	-11,181	0,000	0,000
• Sommes Distribuables de l'exercice	0,025	4,392	6,174	4,829	4,514
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,934	11,181	0,000	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,073	-23,466	-50,432	2,794	5,538
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,007	17,126	31,814	6,890	-0,223
Frais de négociation de titres	-0,013	-0,358	-0,135	-0,012	-0,006
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	-0,093	-6,698	-18,753	9,672	5,309
Résultat net de l'exercice	-0,068	-1,372	-1,399	14,502	9,823
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,093	-6,698	-18,753	9,672	5,309
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	4,562	12,601	0,000	0,000
Somme non distribuables de l'exercice	-0,093	-2,136	-6,152	9,672	5,309
Distribution de dividendes	4,392	6,174	4,830	4,514	2,782
Valeur Liquidative	14,495	150,032	153,949	158,758	148,770

Le nombre de parts est passé de 1000 à 10000 suite à la décision du Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, du 16 Février 2021, de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

NOTE N° 14 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,100%	1,106%	1,101%	1,100%	1,100%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	-3,973%	3,385%	0,622%	0,383%	0,431%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,172%	3,088%	4,024%	3,010%(*)	3,116%
Actif net moyen	145 872	172 485	1 164 598	1 228 404	1 108 494

(*) Retraités pour les besoins de la comparabilité.